

J e a n F A G E S

LES TAHITIENS DE NOUVELLE-CALEDONIE EN 1974

(publication provisoire)

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER
CENTRE DE PAPEETE

1 9 7 5

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	1
I - LES MIGRATIONS VERS LA NOUVELLE-CALEDONIE	3
II - LA COMMUNAUTE TAHITIENNE : DONNEES STATISTIQUES	6
1 ^a Les effectifs et les caractéristiques	6
2 ^a La répartition géographique	9
3 ^a Les activités socio-professionnelles	10
a) Les salariés	10
b) Les employeurs et les indépendants	16
4 ^a Les revenus et les achats fonciers	20
III - L'EMIGRATION : MODALITES ET PROBLEMES	26
1 ^a Les modalités de l'émigration	27
2 ^a Les problèmes posés par l'émigration	29
IV - LA VIE DE RELATION	34
1 ^a L'hétérogénéité de la communauté tahitienne	34
2 ^a La vie de relation avec le milieu d'origine	38
3 ^a La vie de relation à l'intérieur du groupe	39
4 ^a La vie de relation avec l'extérieur	41
V - AVENIR DE LA COMMUNAUTE TAHITIENNE	45
ANNEXES	47

R E S U M E

Cette étude aborde un aspect du problème des migrations en Polynésie Française. Son but est de retracer l'histoire du courant migratoire vers la Nouvelle-Calédonie, de faire apparaître les mécanismes et les problèmes de cette émigration, de décrire la communauté et d'en faire ressortir sa place au sein de la société calédonienne.

En 1974, la communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie est en pleine extension démographique malgré un ralentissement du courant migratoire. Fortement concentrée dans la zone urbaine de Nouméa ou disséminée dans les centres miniers de l'intérieur, elle forme un groupe ethnique minoritaire dont l'importance économique est cependant remarquable. Son insertion dans le contexte calédonien est relativement bonne mais quelques problèmes subsistent encore. Loin de ses bases, mais vivifiée par les relations étroites maintenues avec le milieu d'origine, elle s'adapte aux conditions de vie locales. Bien que de composition hétérogène, elle présente, du moins face à l'extérieur, une homogénéité certaine, due à une permanence culturelle qui lui permet d'occuper une place particulière et originale au sein de la société multi-raciale calédonienne.

A B S T R A C T

This is an examination of an aspect of the problem of migrations in French Polynesia. Its purpose is to trace back the history of the migratory movement towards New Caledonia, to bring out the mechanisms and problems of this emigration, to describe the community and to bring out its place within the framework of Caledonian society.

In 1974, New Caledonia's Tahitian community is in full demographic expansion in spite of a slowing down of the stream of migration. Highly concentrated within Noumea's urban zone or scattered about in the inland mining centers, it forms a minority ethnic group with a none the less remarkable economic importance. Its insertion into Caledonian context has been fairly smooth, although there still remain a few problems. Far from its sources, but invigorated by maintenance of close contact and communications with the original environment, it is becoming adapted to local living conditions. Although of heterogenous composition, at least outwardly, it puts up a real homogenous front due to cultural continuity, providing it with a specific and original place within the framework of the multi-racial Caledonian society.

Une première approche de la communauté tahitienne de la Nouvelle-Calédonie a été réalisée en 1971 (1), à la suite d'une brève mission dans ce territoire. Ce texte est le résultat d'une nouvelle mission effectuée en juillet-août 1974 qui, intervenant plus de trois ans après la première, allait permettre de saisir l'évolution du groupe tahitien (2) au cours de ce laps de temps, ainsi que ses comportements à un moment où la Nouvelle-Calédonie est dans une phase de stagnation économique.

La conjoncture économique a, en effet, considérablement évolué entre 1971 et 1974, passant d'une euphorie créée par le "boom du nickel" à une "morosité" liée à la récession. Quelle est en 1974 la situation et l'avenir de la communauté tahitienne dont la croissance était jusqu'ici liée à des mouvements migratoires spasmodiques, et dont la prospérité était conditionnée par une massive offre d'emplois ? Les changements intervenus entre 1971 et 1974 sont très importants, et ce texte s'attachera à rapporter et à analyser cette évolution.

Du point de vue méthodologique, il convient de signaler que l'enquête a été conduite sur deux plans bien distincts. Une première phase du travail a consisté dans le recueil, la vérification et le traitement de la documentation écrite disponible et pouvant servir à l'élaboration des données statistiques. Lorsque la documentation n'était pas directement disponible, un dépouillement préalable a permis d'obtenir des renseignements qui, sans être rigoureusement exhaustifs, cernent la réalité et apportent un certain nombre d'éléments chiffrés (patentes, transferts immobiliers, demandes de logements et d'emplois). Parallèlement, l'enquête a touché directement la communauté tahitienne de Nouméa et des centres de brousse. Lorsque cela a été possible, un questionnaire tendant à appréhender les comportements et

(1) J. FAGES : La communauté tahitienne de la Nouvelle-Calédonie. Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines, vol. IX, n° 1, pp.75-86.

(2) Le terme Tahitien est employé ici avec le sens qui lui est donné en Nouvelle-Calédonie. Il désigne un ressortissant de la Polynésie Française, quelle que soit son île d'origine.

la vie du groupe a été lancé. Ailleurs, des entretiens orientés vers des thèmes précis (le logement, le travail, les rapports inter-ethniques etc...) ont remplacé le questionnaire, parfois trop rigide, et apporté des réponses plus spontanées.

Nombreux sont ceux qui nous ont aidé dans la réalisation de ce travail. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos plus sincères remerciements.

La réalisation des illustrations a été l'oeuvre de Madeleine FAGÈS.

La Polynésie Française a toujours été affectée par une très grande mobilité géographique de sa population. Ce phénomène déjà ancien, s'est brutalement amplifié depuis une dizaine d'années, et a débordé le cadre géographique du territoire. En effet, pendant longtemps, l'essentiel des migrations humaines furent des migrations qui s'exerçaient à l'intérieur du territoire et, accessoirement, s'établissaient avec la métropole. L'essor économique de la Nouvelle-Calédonie a profondément modifié la direction des courants migratoires et déplacé les pôles d'attraction. Aux migrations internes, toujours importantes, sont venues s'ajouter des migrations vers l'extérieur qui ont donné naissance, en Nouvelle-Calédonie, à un foyer de peuplement tahitien.

Le problème des migrations est un problème mal connu car l'observation et la mesure des flux migratoires sont difficiles à réaliser. Les études consacrées à ce sujet butent sur l'absence de données spécifiques et sont uniquement basées sur les données des recensements généraux de la population. La Polynésie n'échappe pas à cette règle, et les phénomènes migratoires qui l'affectent sont bien mal connus à Tahiti. Il s'avère difficile, voire impossible, d'obtenir des renseignements précis sur l'importance, la nature et les mécanismes des migrations tant intérieures qu'extérieures. Pourtant, la sortie de travailleurs et de capitaux, la présence d'une importante communauté tahitienne à l'extérieur, constituent des réalités inquiétantes et méritent que l'on aborde ce sujet qui pourrait se révéler source de difficultés dans l'avenir.

I - Les migrations tahitiennes vers la Nouvelle-Calédonie

Les migrations tahitiennes vers la Nouvelle-Calédonie sont un fait ancien mais qui n'a acquis une grande importance qu'au cours des dix dernières années. Elles sont subordonnées aux péripéties de l'économie calédonienne et s'inscrivent dans l'histoire de la recherche de la main-d'oeuvre nécessaire aux besoins de ce territoire.

Les bases économiques de la Nouvelle-Calédonie reposent essentiellement sur les industries minières et métallurgiques qui

requièrent une main-d'oeuvre importante et qualifiée, introuvable sur place. La Nouvelle-Calédonie est, en effet, une terre très faiblement peuplée (1), et la majeure partie de la population d'origine mélanésienne vit dans les tribus et s'adonne à des activités agricoles. Ceci explique l'incessante quête de main-d'oeuvre qui fut faite à travers le Pacifique et qui a été à l'origine de mouvements migratoires organisés ou spontanés. Selon les périodes, il fut fait appel à la main-d'oeuvre "importée" (2) : des Nouvelles-Hébrides et des Salomon, de la Réunion et des Comptoirs Français de l'Inde, du Japon, de la Chine, de l'Indonésie, de l'Indochine. Ces "importations" plus ou moins continuentées ont subi des aléas multiples liés à la conjoncture économique ou politique (départ des Vietnamiens entre 1962 et 1964), et ont toujours été étroitement surveillées, voire codifiées, afin d'éviter la formation de minorités étrangères trop importantes pouvant poser à terme de graves problèmes politiques.

Ces sources taries, des mouvements migratoires largement spontanés vont se développer à partir des années 1960 en provenance des autres territoires français du Pacifique : Wallis, Futuna, la Polynésie Française. S'exerçant à l'intérieur d'une structure politique commune, ces migrations sont totalement libres, voire politiquement encouragées, car elles apportent une solution au problème de l'emploi dans chacun des territoires. La formation d'un important peuplement polynésien ne présente pas d'inconvénients majeurs, du moins sur le plan politique, et évite la fixation des étrangers.

La communauté tahitienne s'est mise en place au cours de trois périodes étalées sur une vingtaine d'années. Avant 1955, le courant migratoire était de faible importance et il ne reste, à l'heure actuelle, que peu de témoins de cette époque. Entre 1955 et 1963, les grands travaux d'infrastructure (barrage de Yate, réseau routier), et le développement des productions de Nickel provoquent la venue de nombreux Tahitiens dont beaucoup feront souche dans le territoire. 1964 marque le début d'une période de récession économique, consécutive à l'effondrement des cours mondiaux du nickel, au cours de laquelle les migrations tahitiennes vers la Nouvelle-Calédonie marquent le pas.

(1) En 1974, la population atteint 131 665 habitants soit 6,93 habitants au km².

(2) J. MORET : Les Asiatiques en Nouvelle-Calédonie. Bulletin de la Société d'Etudes historiques de la Nouvelle-Calédonie, n° 19, 1974.

Cette année-là, le C.E.P. s'implante en Polynésie et crée de nombreux emplois qui contribuent à désamorcer les migrations vers l'extérieur, voire à inciter quelques Tahitiens à revenir en Polynésie. A partir de 1968, l'émigration vers la Nouvelle-Calédonie reprend massivement jusqu'en 1971, pour retomber ensuite. Cette nouvelle vague s'explique par un rétrécissement du marché du travail polynésien après la réalisation des grands travaux d'équipements civils et militaires et par une formidable reprise de l'économie calédonienne qui incite le territoire, les sociétés industrielles, et les particuliers à investir et à élaborer d'ambitieux programmes d'équipement. Tous ne verront pas le jour, car, en 1972, la stagnation économique s'installe, freinant les mouvements migratoires. Jusqu'ici largement positifs, les soldes migratoires s'inversent et de nombreux retours vers la Polynésie s'organisent.

L'histoire des migrations tahitiennes vers la Nouvelle-Calédonie est toute en dents de scie, fidèlement calquée sur celle de la conjoncture économique. Impulsions et coups d'arrêt se succèdent, liés à l'instabilité d'une économie trop fortement dominée par la seule production du nickel.

Faute de données récentes, la ventilation des arrivées des Tahitiens en Nouvelle-Calédonie est difficile à établir. Le recensement de 1969 donnait les résultats suivants :

Dates d'arrivées des Tahitiens résidant en Nouvelle-Calédonie

!		!
!	Avant 1950	1,0 %
!	1950-1959	37,5 %
!	1960-1963	29,9 %
!	1963-1967	14,4 %
!	1968-Mars 1969	9,1 %
!	Non déclaré	8,1 %
!		!

Ces données mettent en lumière l'ancienneté du courant migratoire, mais elles sont trop anciennes pour rendre compte des apports récents. De 1969 à 1974, le solde migratoire entre les deux territoires a sensiblement évolué, mais reste largement excédentaire :

Balance des mouvements migratoires entre la Nouvelle-
Calédonie et la Polynésie

1969	+	994
1970	+	810
1971	+	723
1972	-	246
1973	-	192
(6 mois) 1974	+	119
TOTAL (1969-1974)	+	2208

Cet apport important de population modifie la précédente ventilation. En 1974, on peut avancer que plus de la moitié des migrants d'origine tahitienne est arrivée en Nouvelle-Calédonie entre 1969 et 1974. Les migrations humaines entre la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie sont anciennes ; toutefois, seules les plus récentes sont à l'origine de la croissance démographique d'une communauté tahitienne, dont la majorité des membres résident en Nouvelle-Calédonie depuis moins de dix ans.

II - La communauté tahitienne : données statistiques

1^a Les effectifs et les caractéristiques de la population tahitienne.

La population tahitienne est une composante minoritaire de la population calédonienne. En 1974, elle comptait 6 742 personnes, soit 5,1 % de la population totale (3,3 % en 1969). Son importance relative s'est donc accrue très sensiblement au cours de cette période.

A la lumière des différents recensements et dénombrements, l'évolution démographique du groupe apparaît ainsi :

1955	1 700 personnes
1963	2 542 "
1969	3 346 "
1974	6 742 "

La croissance démographique, lente et continue jusqu'en 1969, a vu son rythme s'accélérer brutalement depuis cette date.

Evolution démographique des principaux groupes ethniques (en %)

	1963 - 1969		1969-1974	
	Accroissement global	Moyenne annuelle*	Accroissement global	Moyenne annuelle*
Tahitiens	31,6	4,68	101,5	15,04
Wallisiens	98,4	12,10	65,0	10,58
Mélanésiens	14,4	2,27	10,3	1,99
Européens	14,2	2,25	40,5	7,04
Nouvelle-Calédonie	16,3	2,55	30,9	5,53

(*) Accroissement annuel en retenant l'hypothèse d'une évolution régulière.

Globalement, la population tahitienne de la Nouvelle-Calédonie a doublé en cinq ans. La croissance moyenne annuelle a dépassé 15 % contre 4,68 % entre 1963 et 1969. Aucun autre groupe ethnique n'a connu une pareille croissance au cours de cette période.

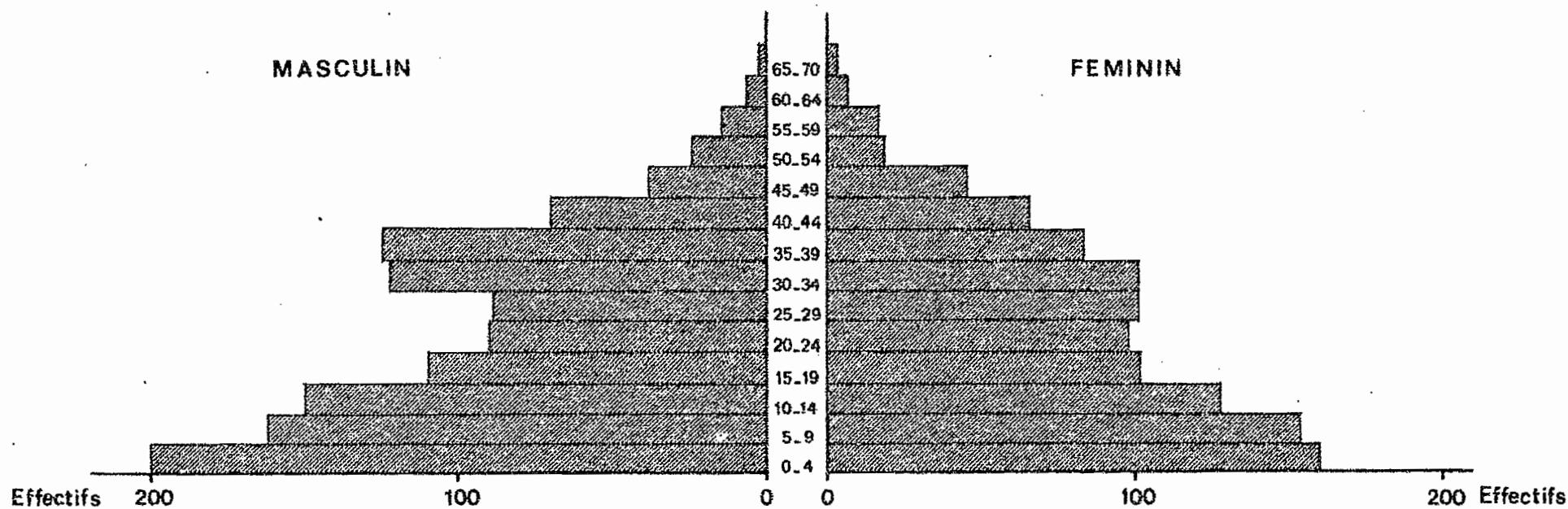
Ces résultats demandent réflexion et interprétation. En effet, pendant longtemps, l'essentiel de la croissance démographique a eu sa source dans les mouvements migratoires dont les soldes ont été largement positifs jusqu'en 1971. Après cette date, les soldes migratoires s'inversent et la population continue de progresser (1) ; les mouvements migratoires ne sont donc plus à l'heure actuelle le facteur déterminant de la croissance démographique du groupe tahitien. Les mouvements naturels semblent désormais prépondérants. Ce phénomène n'a rien de surprenant ; les taux démographiques qui prévalent au sein de cette population atteignent 4,42 % pour la natalité, et, environ, 0,40 % pour la mortalité (2), provoquant ainsi une croissance annuelle supérieure à 4 % par an.

Dans ces conditions, si les apports de population représentent 65 % de l'accroissement démographique au cours de la période 1969-1974, la croissance naturelle représente 35 % des effectifs (30 % en 1969), ce qui est l'expression d'un remarquable dynamisme démographique. La population tahitienne fait souche en Nouvelle-

(1) Estimations du Service de la Statistique. Annuaire statistique 1973, tableau p. 12.

(2) M.E.S.E., p. 4-6.

STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION TAHITIENNE NOUMEA .1969



Calédonie ; un tiers au moins de ses membres est né dans ce territoire. Ces comportements laissent bien augurer du développement du groupe tahitien. Sa croissance et, donc, son avenir ne sont plus désormais liés aux seuls mouvements migratoires, et son importance ne peut que s'accroître dans le futur. Ces changements sont, semble-t-il, liés à l'évolution des structures démographiques du groupe. Le dénombrement de 1974 ne fournit pas de renseignements sur les structures démographiques des différents groupes ethniques. Nous ne pouvons que rappeler ici les données statistiques les plus récentes : celles du recensement de 1969.

La structure par âge fait apparaître l'extrême jeunesse de la population d'origine tahitienne :

. moins de 20 ans	53,0 %
. 20 - 40 ans	33,7 %
. 40 - 60 ans	12,2 %
. 60 ans et plus	0,9 %
. Non déterminé	0,2 %

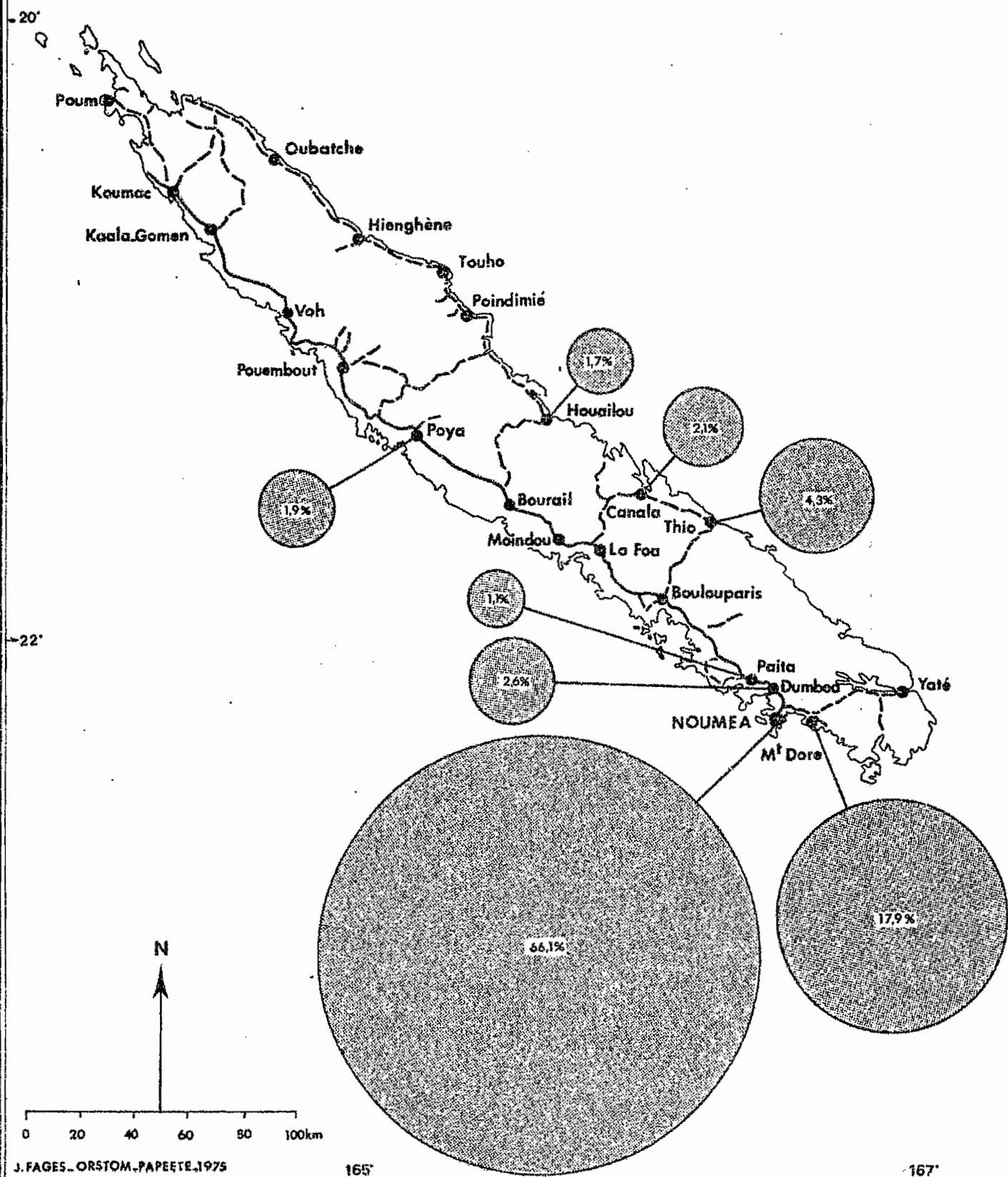
Les moins de 20 ans représentent plus de la moitié de la population contre 45,9 % aux adultes. Ces résultats sont caractéristiques d'une population constituée par apports migratoires. Il aurait été intéressant de comparer cette situation avec celle de 1974. Compte tenu de l'évolution démographique depuis 1969, on peut penser que la tendance générale va dans le sens d'un rajeunissement de la population. Les migrations, qui sont le plus souvent le fait des jeunes adultes, les plus aptes à procréer, et les excédents des naissances ont contribué à écraser la pyramide des âges et à en étaler sa base.

La pyramide des âges établie pour Nouméa en 1969 présente un profil normal chez une population migrante : étalement de la base, fort rétrécissement au sommet. Elle met en évidence un déficit de jeunes adultes (20-30 ans) par rapport à ceux de la tranche d'âge supérieure (30-40 ans). Ce phénomène constitue la démonstration de l'ancienneté du courant migratoire et son ralentissement entre 1964 et 1968. A l'heure actuelle, le profil doit être plus régulier car les migrations de la période 68-74 ont largement contribué à atténuer le déficit des jeunes adultes.

En 1969, la répartition par sexe faisait apparaître une légère prédominance du sexe masculin : 51,8 %. Le taux de masculinité (1) de l'ensemble de la population était voisin de 101. Dans la popu-

(1) Taux de masculinité : nombre d'hommes pour 100 femmes.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES TAHITIENS EN NOUVELLE.CALEDONIE (1974)



lation de 15 ans et plus, ce taux atteignait 115, principalement en raison du nombre important de célibataires mâles. Les hommes émigrent donc plus que les femmes, mais l'émigration des Tahitiens vers la Nouvelle-Calédonie n'est pas, comme on l'a trop souvent dit, une émigration essentiellement masculine. Dans le cas où le chef de famille part seul, sa famille le rejoint très vite.

2^a La répartition géographique de la communauté tahitienne.

La communauté tahitienne est géographiquement très inégalement répartie en Nouvelle-Calédonie (Annexe II).

Répartition géographique de la population tahitienne

	1 9 6 9		1 9 7 4	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Nouméa	2 319	69,4	4 453	66,1
Mont Dore	339	10,2	1 203	17,9
Dumbea	61	1,8	173	2,6
Païta	62	1,8	80	1,1
Thio	313	9,4	286	4,3
Canala	112	3,3	145	2,1
Houaïlou	71	2,1	121	1,7
Poya	28	0,8	189	2,9
Ailleurs	41	1,2	92	1,3
Total	3 346	100	6 742	100

Elle est fortement concentrée dans la zone urbaine de Nouméa et cette concentration s'est accentuée entre 1969 et 1974. En 1974, 86,6 % des Tahitiens résidaient dans les communes urbaines de Nouméa, du Mont Dore et de Dumbea, contre 81,4 % en 1969. Leur importance relative s'y est également accrue puisqu'ils représentent désormais 8,1 % de la population urbaine (5,5 % en 1969). Il faut voir là l'incidence des mouvements migratoires récents. En effet, la plupart des migrants se sont installés de préférence dans la zone urbaine (Nouméa + 92 %, le Mont Dore + 255 %) où leurs effectifs se sont accrus

de 114,3 % entre 1969 et 1974. Dans le même temps, la population tahitienne résidant à l'intérieur de l'île, a progressé de 45,6 % seulement.

Cette dernière population est disséminée à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie et ses implantations sont différentes de celles de 1969. Une concentration apparaît toutefois sur la côte Est (Thio, Kouaoua, Poro) et sur la côte Ouest (Nepoui). Ces implantations sont étroitement liées aux exploitations des gisements de nickel et en reflètent les aléas. Ainsi, observe-t-on une légère régression de la population de Thio, correspondant à un ralentissement des activités minières dans ce secteur, et une augmentation des effectifs sur les autres centres, en particulier à Nepoui.

Cette répartition dans l'espace présente, en outre, un grand intérêt sociologique. En effet, les Tahitiens vivant en brousse sont très différents dans leurs comportements et leurs mentalités de ceux qui vivent à Nouméa. Ainsi que nous pourrons le voir par la suite, l'homogénéité du groupe est, en ce domaine, fortement altérée.

3^a Les activités socio-professionnelles

La ventilation de la population active d'origine tahitienne est inconnue en 1974. A défaut de données récentes, nous reprendrons la ventilation établie en mars 1969.

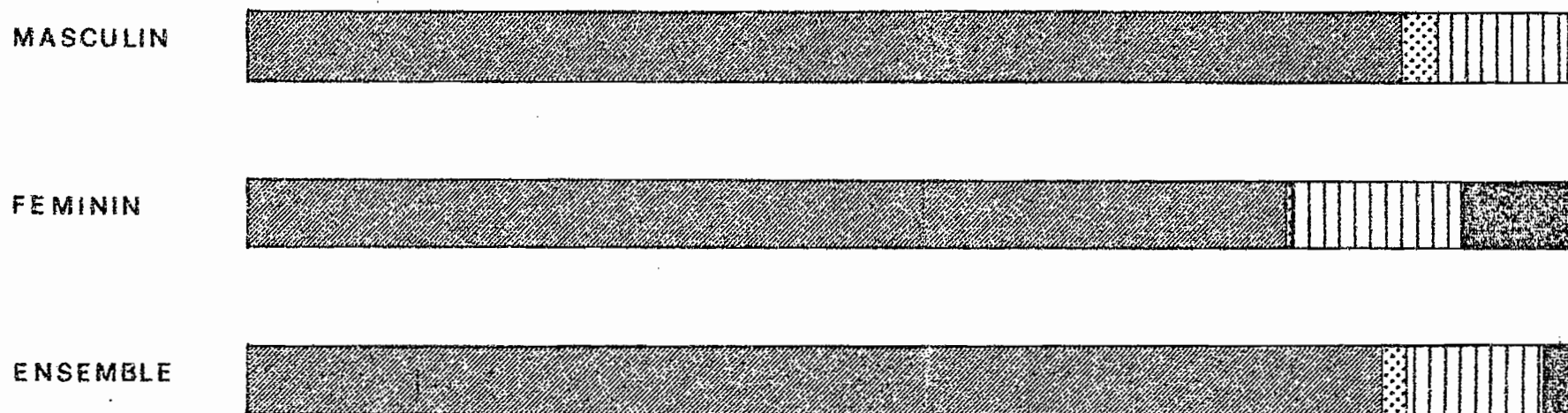
Population active : Situation dans la profession au 1.3.69

	! Ensemble !	Masculin !	Féminin !
Salariés	84,6	86,5	77,8
Employeurs	1,7	2,7	0,3
Indépendants	10,6	10,0	12,7
Travailleurs familiaux	2,4	0,6	9,0
Autres	0,7	0,2	0,2
Total	100 %	100 %	100 %

a) Les salariés

La majeure partie de la population active d'origine tahitienne est composée de salariés. Leur nombre s'est fortement accru entre 1969 et 1974 (+160 %) alors que, dans le même temps,

REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE D'ORIGINE TAHITIENNE (1969)



Salariés



Travailleurs familiaux



Employeurs



Autres



Indépendants

l'ensemble de la population tahitienne progressait de 101,5 %. Il existe, donc, une forte poussée du salariat tahitien. Il représente, en 1974, 8,1 % des salariés de Nouvelle-Calédonie, contre 4 % en 1969 et 6,5 % en 1971.

Evolution de la main-d'oeuvre salariée d'origine tahitienne

(Source : Inspection du Travail et des Lois sociales)

	Masculin	Féminin	Total
1955	-	-	169
1964	-	-	812
31.12.67	-	-	854
31.12.68	706	239	945
31.12.69	1277	286	1563
30.09.70	1479	334	1813
31.12.71	1760	389	2149
31.12.72	1833	430	2263
30.09.73	1791	449	2240
30.06.74	2073	369	2436

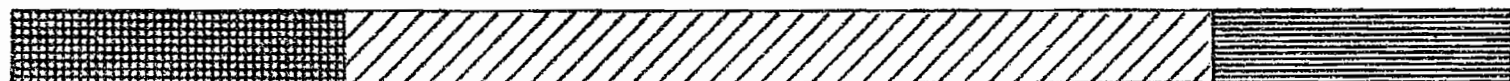
L'évolution de la main-d'oeuvre salariée reflète l'histoire des migrations tahitiennes vers la Nouvelle-Calédonie : on y retrouve les phases mentionnées plus haut, à savoir : accroissement de 1955 à 1963, ralentissement marqué de 1964 à 1967, reprise avec accélération du rythme de 1968 à 1974. Le fléchissement du courant migratoire observé en 1972-1973 n'a pas ralenti la progression du salariat tahitien, alors que, dans le même temps, les effectifs de la main-d'oeuvre salariée de Nouvelle-Calédonie stagnent et même régressent. Dès lors, l'on peut supposer que cette progression est due, soit à la progression générale de l'activité (1) de la population tahitienne, soit à la venue au salariat d'une fraction de la population ne travaillant pas encore ou ayant des activités indépendantes, soit encore à la conjonction de tous ces facteurs.

Les salariés tahitiens représentent 9,2 % du salariat masculin de la Nouvelle-Calédonie et 85,1 % du salariat tahitien. Si

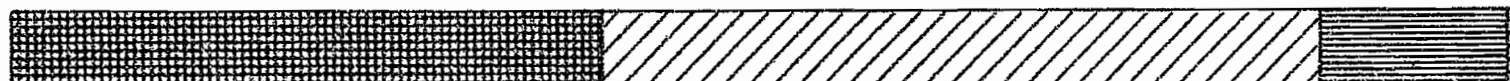
(1) Le taux d'activité $\frac{\text{Population active}}{\text{Population en âge de travailler}}$ de la population tahitienne était de 59,2 % en 1969.

SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES SALARIES TAHITIENS

30 . 9 . 1970



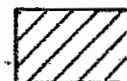
30 . 6 . 1974



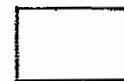
Manoeuvres



Maîtrise



Ouvriers



Cadres



Employés

le salariat masculin a connu une progression continue et régulière; à l'inverse le salariat féminin progresse très lentement et semble beaucoup plus sensible aux crises. Représentant 14,9 % du salariat tahitien, il est en régression par rapport au salariat masculin, et, en 1974, il est retombé à son niveau de 1970.

La main-d'oeuvre tahitienne a toujours été recherchée sur le marché du travail calédonien. Travailleur, habile, qualifié, le Tahitien est souvent préféré à d'autres travailleurs et tire le plus souvent un bon parti de ses qualités. La qualification professionnelle des salariés tahitiens est, en effet, meilleure que celle des salariés appartenant à d'autres groupes ethniques, les Européens mis à part. Alors que la majorité des salariés Mélanésiens, Wallisiens et Néo-Hébridais occupent des emplois de manoeuvre, les salariés tahitiens occupent des emplois d'ouvriers. Ils tiennent ainsi une place privilégiée, intermédiaire entre celle du manoeuvre et celle du cadre.

Situation socio-professionnelle des salariés

(Source : Inspection du Travail et des Lois sociales)

	AU 30 SEPTEMBRE 1970					AU 30 JUIN 1974				
	MO	O	E	M	C	MO	E	E	M	C
Européens	13,5	33,1	43,1	4,7	5,1	11,5	32,2	46,1	3,4	6,6
Tahitiens	22,2	57,7	19,2	0,7	-	38,8	47,3	13,2	0,4	0,2
Mélanésiens	61,5	14,3	24,0	-	-	59,3	18,3	22,1	0,1	0,2
Wallisiens	59,5	28,7	11,5	-	-	62,4	27,1	10,2	-	-
N.Hébridais	90,5	8,4	1,1	-	-	81,6	13,2	4,8	-	-

MO = Manoeuvres

O = Ouvriers

E = Employés

M = Maîtrise

C = Cadres

L'analyse du tableau précédent révèle une sérieuse dégradation du niveau de qualification au cours des cinq dernières années. En 1970, les manoeuvres représentaient 22,2 % des salariés, mais 38,8 % en 1974. Inversement les ouvriers n'en représentent plus que 47,3 % contre 57,7 %. Il faut voir là l'influence des migrations récentes qui, à l'inverse de ce qui se passait antérieurement, ont été le fait de personnes ne bénéficiant pas d'une solide qualification profession-

nelle. Il faut dire aussi que quelques Tahitiens pourtant qualifiés (chauffeurs d'engins, soudeurs, maçons, électriciens etc...) ne trouvent pas, par suite de la crise actuelle, les emplois auxquels ils pourraient prétendre. Ils acceptent alors des travaux de manoeuvres dans d'autres corps de métier.

La répartition des salariés selon les secteurs d'activité montre une diversification de plus en plus grande, que traduit le tableau ci-dessous.

Secteurs d'activité de la main-d'oeuvre salariée (Annexe III)

(Sources : Inspection du Travail et des Lois sociales)

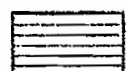
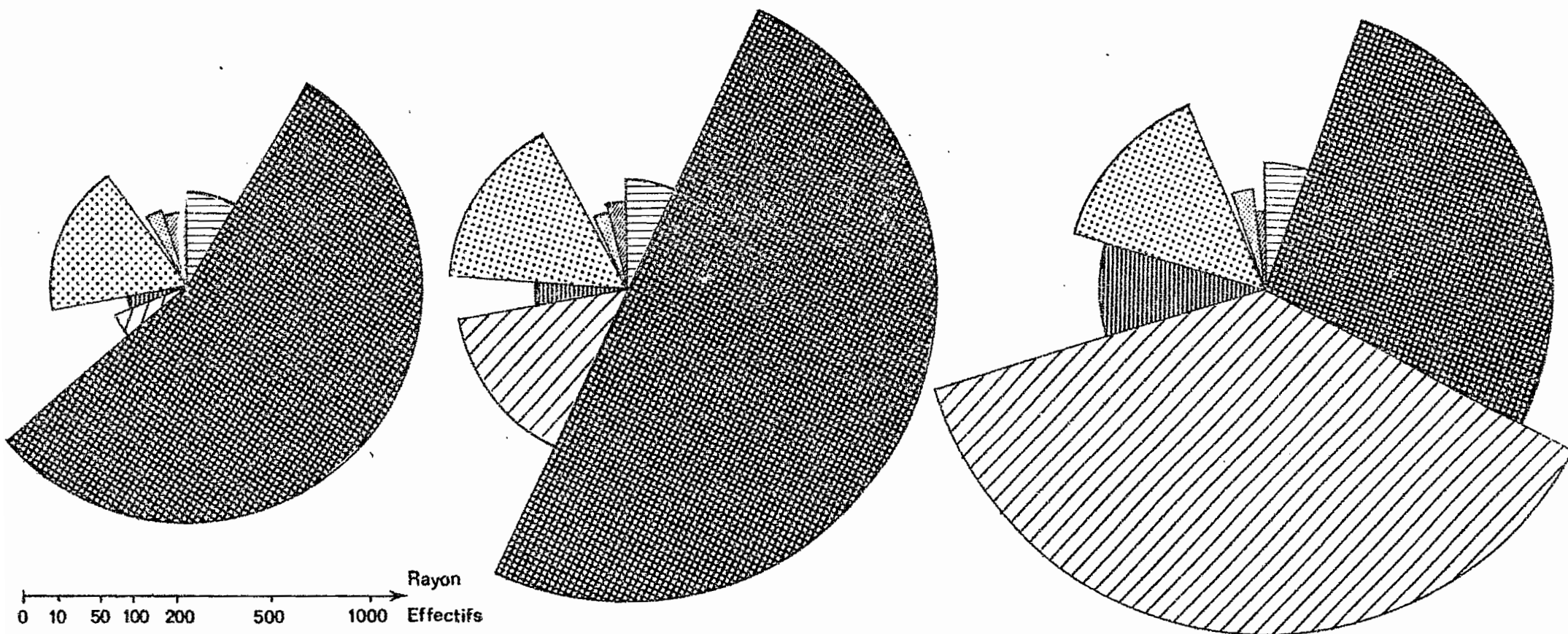
	1955		1964		1969		1974	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Mines	9	5,3	70	8,6	111	7,1	131	5,4
Industries diverses	60	35,5	449	55,3	783	50,2	666	27,3
Bâtiment et Travaux Publics..	100	59,2	43	5,3	241	15,4	920	37,8
Transports	-	-	27	3,3	64	4,1	225	9,2
Professions libérales et commerciales	-	-	147	18,1	248	15,8	347	14,3
Agriculture - Elevage	-	-	3	0,4	7	0,4	16	0,6
Secteur Public	-	-	30	3,7	47	3,0	80	3,3
Divers	-	-	43	5,3	62	4,0	51	2,1
Total	169	100	812	100	1 563	100	2 436	100

SECTEURS D'ACTIVITE DE LA MAIN D'OEUVRE SALARIEE TAHITIENNE

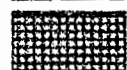
1964

1969

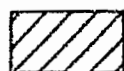
1974



Mines



Industries diverses



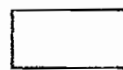
Bâtiment et Travaux Publics



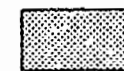
Transports



Professions libérales
et commerciales



Agriculture
Elevage



Secteur Public



Divers

Deux constatations peuvent être faites : le bâtiment a connu un développement important, alors que dans le même temps le secteur industriel régressait substantiellement. Ce phénomène reflète les aléas d'une conjoncture économique marquée par la récession des activités liées au nickel. Le bâtiment connaît encore une relative prospérité car les programmes immobiliers en cours ont été, pour la plupart, lancés au moment où la situation économique était florissante. Une crise dans ce secteur serait lourde de conséquences pour les salariés tahitiens, et ceci d'autant plus que c'est ce secteur qui a absorbé la plupart des migrants de la période 1969-1974.

Bien que tendant à une plus grande diversification, la main-d'oeuvre salariée reste encore très concentrée dans trois secteurs principaux :

- le bâtiment emploie 37,8 % des salariés en 1974 contre 15,4 % en 1969 et 5,3 % en 1964 ;

- les industries auxquelles on peut adjoindre une activité amont, les mines, occupent 32,7 % salariés contre 50,2 % en 1969 et 55,3 % en 1964. Le plus gros employeur de ce secteur est La Société "Le Nickel" qui emploie 554 employés (26,7 % des salariés tahitiens) en 1974 et qui fut, pendant longtemps, le plus grand débouché pour la main-d'oeuvre tahitienne (Annexe IV) ;

- les professions libérales et commerciales emploient 14,3 % des salariés contre 15,8 % en 1969 et 18,1 % en 1964.

La répartition par sexe selon les secteurs d'activité fait apparaître une ventilation très différente.

	Masculin (%)	Féminin (%)
Bâtiment	43,2	6,3
Industries	30,4	9,6
Transport	10,5	-
Mines	6,1	-
Employés	6,0	60,8
Secteur public	2,2	9,1
Divers	1,6	14,4
Total	100 %	100 %

Si la diversification des activités est relativement grande chez les hommes (3 secteurs principaux), il n'en va pas de même chez les femmes. En effet, le salariat féminin apparaît très concentré dans le secteur des employés (commerces essentiellement) puis très dilué dans toutes les autres activités.

b) Les employeurs et les indépendants

Cette fraction de la population active est très mal connue. Au dernier recensement (1969), elle représentait 12,3 % de l'ensemble et près de 80 % des actifs de cette catégorie occupaient des professions ressortissant à trois secteurs d'activité : les transports (25,7 %), les commerces (26,5 %), le bâtiment (27,2 %).

Pour appréhender la situation en 1974, il nous a semblé utile de recourir, comme en 1971, à l'analyse du fichier des patentes ; ce moyen nous paraît être, en effet, un bon indicateur des activités non salariées. Le dépouillement de ce fichier n'est pas exhaustif car il n'a porté que sur les communes regroupant l'essentiel de la population tahitienne (1). En outre, ce fichier étant en pleine réorganisation, il n'a pas été possible de déterminer la date à laquelle les patentes ont été délivrées et, de ce fait, de suivre une évolution dans le temps des activités soumises à la délivrance d'une patente.

En 1971, le nombre des patentes délivrées aux Tahitiens se montait à 259. En 1974, il atteignait à 609 mais 3 communes supplémentaires ont été prises en compte (Annexe V).

(1) Il s'agit des communes de Nouméa, le Mont Dore, Dumbea, Thio, Canala, Houaïlou et Poya où résident 97,5 % de la population tahitienne.

Patentés tahitiens :

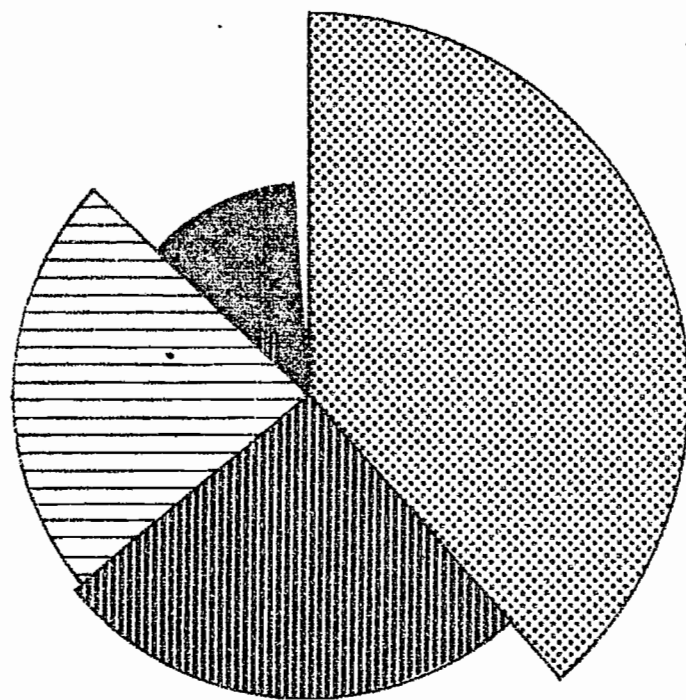
(Source : Fichier des patentes - Service des Affaires Economiques)

	Mars 1971		Juillet 1974	
	Nombre de patentes	%	Nombre de patentes	%
Nouméa	163	63,0	406	66,6
Mont Dore	38	14,6	112	18,4
Dumbea	-	-	19	3,1
Thio	44	17,9	36	5,9
Canala	14	5,4	9	1,5
Houaïlou	-	-	18	3,0
Poya	-	-	9	1,5
Total	259	100 %	609	100 %

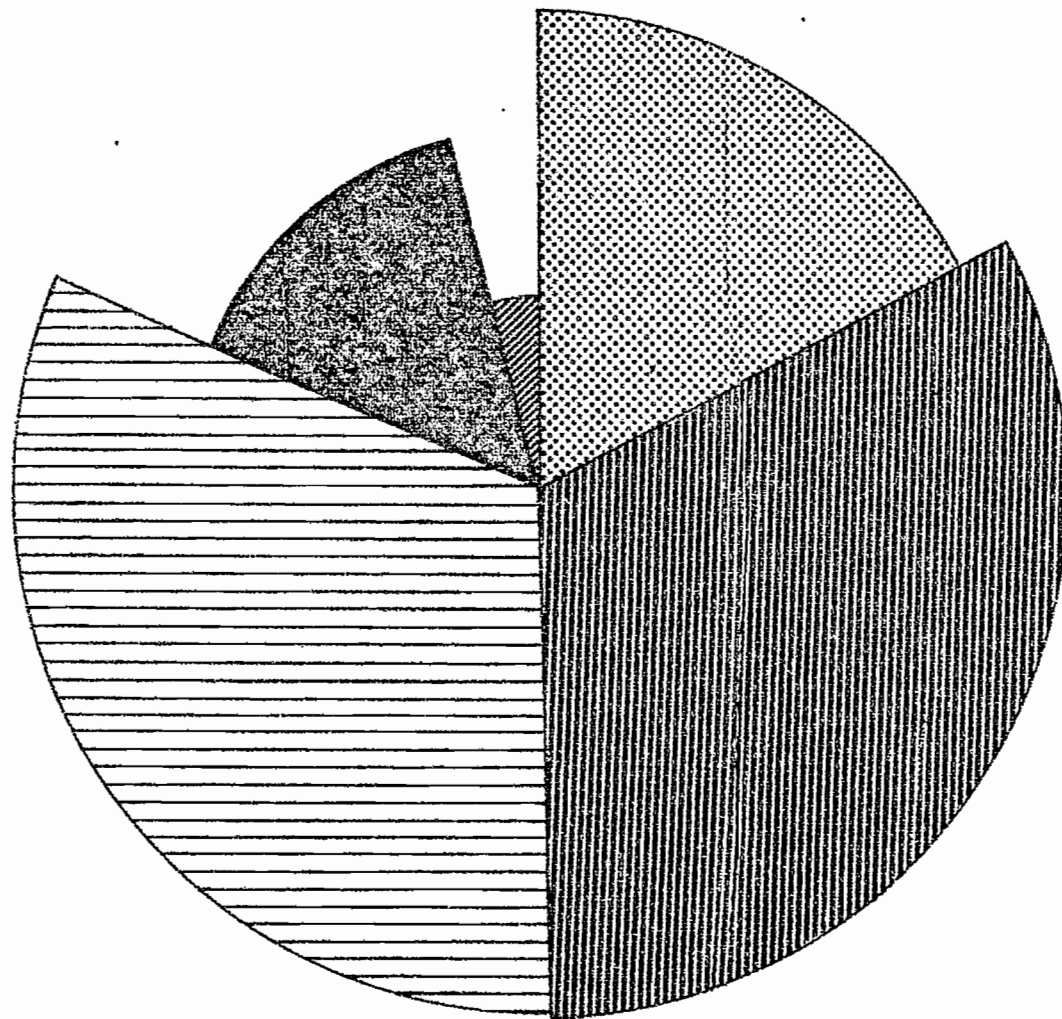
On observe donc une augmentation de 135 % pour l'ensemble, et 117,3 % si l'on reprend les mêmes communes qu'en 1971. Les activités indépendantes ont donc plus que doublé en trois ans. Cette croissance est à mettre en rapport avec la croissance démographique de la communauté tahitienne, mais elle a d'autres causes. Il arrive souvent que certains patentés soient en fait des salariés déguisés, ou des salariés voulant se réserver le droit d'effectuer, en dehors de leurs activités normales, quelques travaux de tacheronnage. Ceci explique, en particulier, le nombre élevé de patentes délivrées à des ouvriers spécialisés non-entrepreneurs. Nous pensons en outre qu'il faut voir dans cette augmentation des patentes, une réaction des Tahitiens aux aléas de la conjoncture économique. La récession économique les a conduit à rechercher des activités, souvent secondaires, dans lesquelles l'esprit d'entreprise, le dynamisme, et la débrouillardise peuvent donner nature à profit et apporter un supplément de gain.

SECTEURS D'ACTIVITÉ DES PATENTÉS TAHITIENS

1971



1974



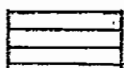
Rayon

Nombre de patentes

0 20 50 100 200



Transport



Commerce



Divers



Bâtiment



Services

Répartition des patentes par secteurs d'activité

(Source : Fichier des patentes - Service des Affaires Economiques)

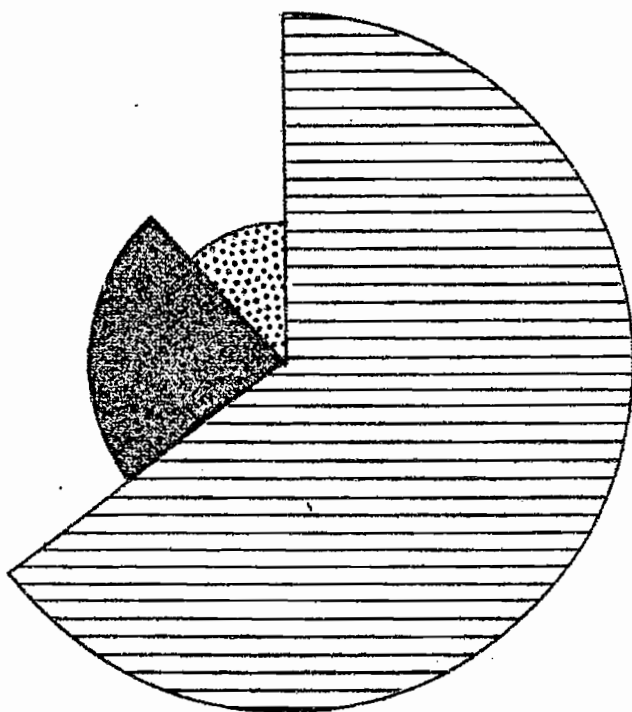
	Mars 1971		Juillet 1974	
	Nombre de patentes	%	Nombre de patentes	%
Transport	99	38,3	106	17,4
Bâtiment	66	25,5	196	32,2
Commerce	60	23,2	194	31,8
Services	31	11,9	88	14,5
Divers	3	1,1	25	4,1
Total	259	100 %	609	100 %

Dans le secteur des transports (loueur de voiture, contracteur sur mine, roulage) le nombre des patentés s'est maintenu, ce qui correspond, en fait, à une forte régression, du moins en valeur relative. Ce secteur, qui est étroitement dépendant des activités minières, n'a pas connu le développement des autres secteurs. En poussant cette ventilation plus loin, on observe une diversification accrue des activités. Cette diversification est très grande à Nouméa où l'on dénombre plus de 60 catégories de patentes (30 catégories en 1971) contre 28 au Mont Dore et moins de 10 ailleurs. Dans les centres miniers, la plupart des patentes concernent des activités liées à la mine ; dans la zone urbaine, les activités sont plus diversifiées. L'activité féminine, qui y est plus grande qu'en brousse, facilite cette diversification et représente bien souvent une deuxième activité du ménage.

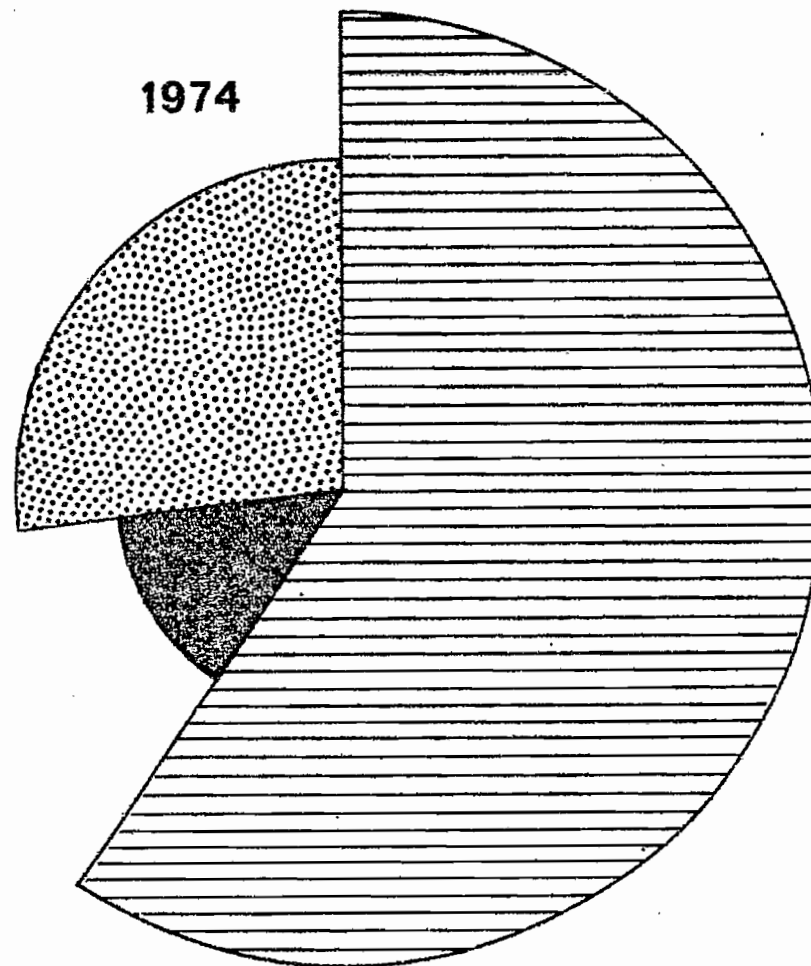
La répartition des patentes en fonction des groupes ethniques fait apparaître une spécialisation à l'intérieur des groupes (Annexe X).

REPARTITION DES PATENTÉS TAHITIENS SELON LE GROUPE ETHNIQUE

1971



1974



0 30 50 100 200 400 → Rayon Effectifs



Polynésiens



Demis



Chinois

Ventilation des patentés selon le groupe ethnique

(Source : Fichier des Patentés - Service des Affaires Economiques)

	Mars 1971		Juillet 1974	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Polynésiens	168	64,8	363	59,7
Demis	61	23,6	83	13,6
Chinois	30	11,6	163	26,7
Total	259	100 %	609	100 %

Les Tahitiens d'origine chinoise concentrent leurs activités dans la zone urbaine. Leur nombre a fortement augmenté depuis 1971 et ils détiennent maintenant 26,7 % des patentés. Il semble que leur arrivée en Nouvelle-Calédonie ait été plus tardive que celles des autres Tahitiens. Ils s'adonnent généralement au commerce (marchandises générales, marchands ambulants, restauration), ce qui a nécessité, de leur part, un investissement important pour le rachat ou, le plus souvent, la création des fonds de commerce. Leur habileté commerciale, ajoutée à leurs grandes capacités de travail, leur ont permis de s'installer avec succès. Les "chinoisés" s'adonnent à la couture, à la maison ou en magasin, ou tiennent des commerces d'articles de confection et de mode féminine.

Les "Demis", du moins, quand on peut les identifier avec précision comme tels, détiennent 13,6 % des patentés et ils sont spécialisés dans quelques activités (entreprise de roulage, entreprise de maçonnerie etc...) qui nécessitent, au départ, un gros investissement en matériel. C'est ce groupe qui a les plus grandes difficultés à supporter la crise actuelle. Leur mentalité d'entrepreneur les avait conduit à développer leurs entreprises en recourant au maximum au crédit. Certains ont dû vendre une partie de leur matériel ou entreprendre une reconversion. Un entrepreneur est même rentré à Tahiti avec tous ses camions.

La spécialisation des Tahitiens d'origine polynésienne est moins grande et leurs activités ne nécessitent pas, dans la majorité des cas, l'emploi d'un capital initial important. Leur nombre a fortement augmenté depuis 1971, même si leur importance relative, comme

celle des Demis, a diminué. Plusieurs causes expliquent ce phénomène. D'abord, la présence en Nouvelle-Calédonie d'une communauté polynésienne plus nombreuse. Ensuite, comme cela a été dit plus haut, le fait que certains patentés sont, en fait, des salariés. Dans le roulage en particulier, certains patentés occupent des emplois de chauffeurs et peuvent avoir une part sur le camion ; les gains sont alors fonction du travail et du rapport du camion. Il y a là une forme d'association qui présente un caractère original et que l'on peut également rencontrer dans d'autres professions. Le bâtiment est de celles-là, d'où le nombre élevé d'ouvriers du bâtiment possédant une patente de non-entrepreneur ; ils sont parfois des associés, à parts inégales, d'entrepreneurs déclarés comme tels. Ainsi, par exemple, dans le cas d'une entreprise de maçonnerie dans laquelle travaillent cinq membres de la famille de l'entrepreneur, chacun possède une patente mais est, en fait, le salarié de l'entrepreneur.

Enfin, l'augmentation du nombre des patentés relève d'une adaptation à la crise économique. Certains salariés se prémunissent d'une perte éventuelle d'emploi en prenant une patente qui, le cas échéant, leur permettra d'exercer une activité indépendante régulière ou occasionnelle.

Cette augmentation du nombre des patentés est à rapprocher de celle des salariés. En valeur relative, la population active a progressé beaucoup plus que la population tahitienne dans son ensemble. Ce résultat n'a pu être obtenu que par un accroissement de l'emploi et une progression de l'activité. Il est l'expression des remarquables facultés d'adaptation des Tahitiens à la vie économique de la Nouvelle-Calédonie.

4^a Les revenus et les achats fonciers

Le groupe tahitien occupe une "position charnière" dans la vie économique de la Nouvelle-Calédonie. Il se situe entre celui des Européens, groupe économiquement dominant, et les autres groupes ethniques, groupes économiquement défavorisés. Cette position, due à leur meilleure qualification professionnelle ou à leur esprit d'entreprise, lui assure des revenus monétaires intéressants.

L'éventail des revenus n'est pas connu avec précision. Nous pensons cependant que, chez les Tahitiens, il doit être très largement ouvert. Bien qu'il n'existe pas de Tahitiens à la tête d'une grosse fortune, certains commerçants ou entrepreneurs, s'assurent des

revenus importants. A l'inverse, certains ont des revenus si faibles que l'on peut se demander où est leur intérêt : rester en Nouvelle-Calédonie ou au contraire retourner en Polynésie. Mais peuvent-ils envisager et entreprendre un départ ?

En 1968, une enquête de la Mission d'Etudes Socio-Economiques (M.E.S.E.) avait évalué les revenus moyens annuels des Tahitiens de Nouméa à 542 000 FCP contre 745 000 FCP pour les Européens, 429 000 FCP pour les Wallisiens et 378 000 FCP pour les Mélanésien (voir Annexe XI). Depuis cette date, les revenus des ménages ont connu une évolution, ne serait-ce que sous l'influence de l'inflation. Une nouvelle enquête sur les budgets familiaux et les revenus s'imposerait donc. Il est prévisible que ses résultats seraient comparables à ceux de 1968 sur un point tout au moins : l'écart des revenus entre les différents groupes ethniques, et la place enviable occupée par le groupe tahitien dans cette répartition. Un sondage portant sur 142 familles tahitiennes résidant dans les cités de la S.I.C.N.C. (1) (cités Lenquette, Tindu, Saint-Quentin) fait apparaître la fourchette de revenus suivante :

. moins de 50 000 F/mois	36,7 %
. 50 000 à 70 000 F/mois	42,2 %
. plus de 70 000 F/mois	21,1 %

Les recoupements que l'on peut établir à partir de sources différentes (2) confirment cette répartition. Dans le bâtiment, secteur qui occupe un grand nombre de salariés, un manoeuvre gagne environ 40 000 F par mois, un ouvrier 50 000 F, un ouvrier spécialisé 60 000 F ; salaires auxquels il convient d'ajouter les prestations sociales (allocations familiales) et, éventuellement, les avantages en nature (logement et transport gratuits).

Comme la plupart des migrants, les Tahitiens sont venus en Nouvelle-Calédonie pour gagner de l'argent et accéder à une vie matérielle plus facile. Bien qu'ils fassent une part à l'épargne, ils dépensent largement dans le territoire. Dépenses courantes et obligatoires mises à part, ils font une grande consommation de biens durables et d'équipement pour l'achat desquels ils recourent généralement au crédit. Considérés comme de bons payeurs, les organismes de crédit leur

(1) S.I.C.N. : Société Immobilière et de Crédit de la Nouvelle-Calédonie.

(2) Par exemple, les dossiers de demande de logement déposés auprès du Fonds Social de l'Habitat.

consentent facilement des prêts nécessaires à l'achat des véhicules, des biens d'équipement ménager, voire de biens d'équipement industriel ou commercial.

Il existe cependant une autre catégorie d'achats, plus importants et plus significatifs quant au comportement du groupe. Il s'agit des achats fonciers qui sont un bon indicateur de la position socio-économique du groupe. Pour cette raison, nous avons procédé à un relevé des achats fonciers effectués par les Tahitiens en Nouvelle-Calédonie entre 1960 et 1974 (1).

Mutations foncières effectuées en Nouvelle-Calédonie
par les Tahitiens (1960 à juin 1974)

Année	Nombre	Superficie (m2)
1974	21	61 863
1973	36	162 116
1972	56	77 602
1971	103	600 212
1970	49	328 789
1969	19	40 416
1968	15	55 489
1967	19	42 451
1966	19	47 496
1965	19	65 674
1964	9	50 510
1963	4	18 634
1962	5	5 879
1961	2	2 261
1960	2	3 801

(1) Le relevé des mutations foncières a été fait sur les registres du Service de l'Enregistrement, des Domaines et des Hypothèques. Comme pour les patentes, aucune indication ethnique n'est fournie. Le repérage a été effectué au moyen des patronymes ; cela ne pose guère de problème pour les personnes d'origine polynésienne mais est plus délicat pour les Demis à noms français ou anglo-saxons et pour les Chinois dont les noms ont été francisés après naturalisation. Malgré les vérifications faites, le relevé des mutations, comme celui des patentes, ne peut être rigoureusement exhaustif. Les valeurs indiquées sont des valeurs minimales.

Le nombre des achats fonciers est resté stationnaire pendant longtemps puis s'est brutalement accru en 1970. Ces achats sont effectués par des Tahitiens résidant en Nouvelle-Calédonie. Toutefois, à partir de 1970, on a observé un nombre important d'achats effectués depuis Tahiti par des Tahitiens non résidents (1).

Ces achats correspondent à un but pratique (accession à la propriété) mais ils revêtent, également, un aspect spéculatif. Cela est surtout vrai pour les non-résidents, mais aussi pour ceux qui habitent le territoire.

La plus grande partie des achats porte sur des terrains situés à la périphérie de la ville : Ducos (9,7 %), quartiers Nord (20,4 %), la banlieue Est (51,1 %), où réside la majorité des Tahitiens et où les terrains sont relativement bon marché. Pour certains, les acquisitions sont faites pour des résidences secondaires, en particulier vers le Mont Dore, Robinson, Plum. Les transactions portant sur des terrains ou des constructions situées en ville sont beaucoup plus rares. Ces achats, très onéreux, ne sont pas toujours à la portée des Tahitiens de Nouvelle-Calédonie (8,2 % des transactions mais 24,6 % du montant de transactions). Ils sont le fait des Tahitiens non-résidents et sont l'expression de placement à caractère spéculatif.

(1) Certains Tahitiens achètent "sans voir" depuis Tahiti par l'intermédiaire des cabinets d'affaires. Dans l'autre sens, des démarcheurs visitent régulièrement les Tahitiens de Nouvelle-Calédonie et leur proposent des achats à Tahiti.

Les transactions foncières effectuées en Nouvelle-Calédonie
par les Tahitiens (1960-Juin 1974)

Localisation des achats	Nombre de transactions		Superficies concernées (en m ²)		Montant des transactions (5) (en millions FCP)	
-Ducos	37	9,7	62 521	4,0	16,4	5,1
-Nouméa (Sud, Est, Centre)	31	8,2	21 126	1,4	78,6	24,6
-Nouméa (1) (Quartiers Nord)	77	20,4	103 402	6,6	72,9	22,8
- Banlieue Nord (2)	20	5,3	231 770	14,8	13,9	4,4
- Banlieue Est (3)	193	51,1	786 852	50,3	122,8	38,4
- Ailleurs (4)	20	5,3	357 522	22,9	15,2	4,7
Total	378	100 %	1 563 193	100 %	319,8	100 %

(1) Nouméa (quartiers Nord) : 4e km, 6e km, 7e km, Montagne Coupe, 10e km, 11e km.

(2) Banlieue Nord : Tonghoui, Dumbea.

(3) Banlieue Est : le Mont Dore (Pont des Français, Yahoué, Auteuil, La Conception, Robinson, Plum.

(4) Ailleurs : reste de la Nouvelle-Calédonie.

(5) Le montant des transactions n'est donné qu'à titre indicatif, les prix ayant fortement varié entre 1960 et 1974.

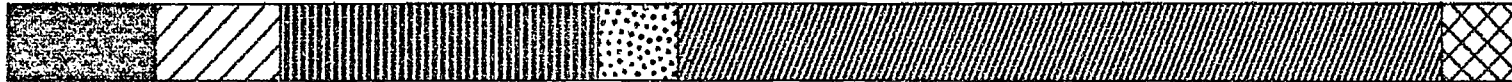
1970 et 1971 ont vu les achats progresser très fortement. Ceci correspond aux années de prospérité économique de la Nouvelle-Calédonie, au cours desquelles l'importante majoration des revenus a amplifié les placements immobiliers. La crise économique de 1972 les a ensuite ramenés à un niveau plus modeste. La valeur globale des investissements fonciers est très élevée : 320 millions en 15 ans dont 240 millions pour les trois dernières années.

A ces transactions effectuées en Nouvelle-Calédonie, il faudrait ajouter celles qui ont été effectuées en Polynésie par les Tahitiens de Nouvelle-Calédonie. Pour les années 1970-1973, 143 transactions ont été enregistrées (1) :

(1) Les observations ne portent pas sur les communes de Papeete, Faaa et Pirae et ne sont données qu'à titre indicatif.

ACHATS FONCIERS DES TAHITIENS DE NOUVELLE CALEDONIE (1960 - 1974)

NOMBRE



SUPERFICIE



VALEURS



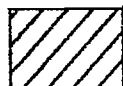
Ducos



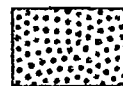
Nouméa Nord



Banlieue Est



Nouméa Centre



Banlieue Nord



Ailleurs

- 44 transactions concernaient des ventes de terre ou de droits indivis ;

- 99 transactions dont 45 pour la seule année de 1971 concernaient des achats de terre.

Ces achats obéissent à une double préoccupation de la part des acheteurs : assurer la possibilité d'une installation à Tahiti en cas de retour, tout en effectuant un placement de leur argent. La plupart de ces achats sont localisés dans le Tahiti rural : Papara, Taravao, presque île et sont, très souvent, effectués dans le cadre des lotissements existants. Peu de transactions concernent les autres îles, et, quand il y en a, il s'agit davantage de ventes de terres ou de droits indivis que d'achats. Ceci tendrait à prouver que les Tahitiens de Nouvelle-Calédonie prévoient volontiers une installation à Tahiti plutôt que dans leur île d'origine.

Il semble donc qu'en matière d'achats fonciers, la communauté tahitienne soit assez partagée ; certains, les plus nombreux, achètent en Nouvelle-Calédonie, d'autres en Polynésie. Ces choix impliquent-ils une décision de fixation définitive ou de retour à terme ? Nous ne le pensons pas, car ces choix sont révisables à tout moment. Certes, l'achat d'une terre, surtout s'il est suivi par la construction d'un logement, peut constituer la première phase d'un processus de fixation. En fait, dans la majorité des cas, il semble que l'achat foncier soit l'expression d'un comportement sociologique et économique. Acheter une terre est le but de tous les Tahitiens, car cet acte est la manifestation d'une réussite sociale et économique. Il permet, en outre, de sauvegarder la valeur de l'épargne tout en facilitant la solution du problème du logement. Pour ces raisons, la valeur économique des investissements fonciers est très importante (1). Elle rend compte de l'intérêt que le Tahitien porte aux affaires foncières et d'une position socio-économique privilégiée qui permet au groupe de se constituer un très important patrimoine foncier.

(1) Ces investissements ont atteint 60 millions de francs CP en Polynésie pour la période 1970-1973 et 240 millions en Nouvelle-Calédonie pour la période 1971-1973.

III - L'émigration : modalités et problèmes

L'émigration vers la Nouvelle-Calédonie n'est qu'un des aspects du problème de la mobilité géographique qui affecte la population de la Polynésie. Mais pourquoi cette émigration vers un autre territoire ?

Avant 1960, la circulation des hommes donnait naissance à des migrations de type circulaire, qui après un temps plus ou moins long, ramenaient les migrants dans leurs îles d'origine. Cette circulation était en effet liée aux activités du secteur primaire (agriculture, pêche, exploitation minière) et revêtait un caractère temporaire ou saisonnier.

Après 1960, des types et des flux migratoires nouveaux apparaissent, liés aux secteurs secondaires et tertiaires. Avec l'implantation du C.E.P. (1) en Polynésie, les grands travaux entrepris à Tahiti et sur les sites des Tuamotu, demandent une main-d'oeuvre qu'il faut aller chercher dans les îles. L'équipement des sites donne naissance à des migrations organisées de type circulaire. Les travailleurs sont recrutés dans les îles et transportés à Hao, Moruroa, Fangataufa, aux Gambier. Sans qualification au départ, ils apprennent sur le tas un métier bien payé puis, à l'issue de leur contrat, ils sont ramenés dans les îles où les salaires, injectés dans l'économie locale, servent à la satisfaction de besoins nouveaux dont certains traduisent des comportements ostentatoires mais révélateurs de l'évolution des structures économiques insulaires.

Cette mobilisation de main-d'oeuvre se fait au détriment des activités traditionnelles qui ne sont pas en mesure de soutenir de nouveaux modèles de consommation dont l'introduction dans les îles a été facilitée par le développement du salariat. Dans ces conditions, le ralentissement, voire la fin des travaux sur les "sites" (2), désamorce les migrations circulaires et précipite les migrations vers la ville, qui apparaît alors comme le seul lieu où existe un marché du travail salarié assez important et ouvert pour accueillir des travailleurs bénéficiant d'une qualification et d'une expérience professionnelles nouvellement acquises. L'évolution économique et sociale n'est

(1) Centre d'Expérimentations du Pacifique.

(2) Les "sites" sont les atolls des Tuamotu sur lesquels ont lieu les expérimentations atomiques.

pas identique dans tout le territoire et un déséquilibre de plus en plus grand s'établit entre Papeete et les îles. L'écart des modes et des genres de vie s'accroît entre le pôle tahitien et les archipels périphériques. La pression démographique, qui est à peu près égale partout en Polynésie, devient de ce fait de plus en plus déterminante dans les îles les plus éloignées et les plus pauvres. De cette façon, des migrations durables et urbaines s'organisent vers les régions économiquement fortes (Papeete, Nouméa) où le travail est abondant.

L'émigration vers la Nouvelle-Calédonie obéit au même processus que l'émigration vers Papeete. Elle est justifiée par une nécessité économique, par la recherche d'un travail salarié ou non, générateur d'un genre de vie calqué sur celui des sociétés de consommation, et dans lequel l'argent joue un grand rôle. Aucun frein administratif ou politique ne peut l'entraver car la Nouvelle-Calédonie est un territoire français dans lequel le migrant tahitien a le même statut politique et juridique qu'en Polynésie. Encouragée par le territoire, parfois organisée par les entreprises, l'émigration ne présente donc aucune difficulté pour des personnes désireuses de voyager, d'aller ailleurs, attirées par une publicité parfois trompeuse, faite par des parents ou des amis déjà installés qui promettent des gains importants et une vie matérielle plus facile. Les raisons économiques et psychologiques sont les moteurs d'une émigration dont l'amplitude a augmenté lorsque le travail est devenu difficile à Papeete et abondant en Nouvelle-Calédonie.

1^a Les modalités de l'émigration

Il n'existe pas de foyer d'émigration privilégié en Polynésie. A l'origine, les îles du Vent, les îles Sous le Vent et les îles Australes (Rurutu en particulier) fournissaient l'essentiel de la population migrante. Les migrations étaient alors modérées et concernaient une main-d'œuvre qualifiée, très souvent formée à Makatea ou à Papeete. Dans les années 1968-1971, l'aire migratoire s'est élargie vers les Tuamotu et les Marquises, si bien qu'à l'heure actuelle, tous les archipels sont représentés au sein de la communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie.

Selon qu'elles sont spontanées ou organisées, les migrations revêtent alors des aspects très différents. Les migrations organisées ne sont pas rares. Elles se sont produites au cours de

périodes de forte activité économique au cours desquelles la main-d'oeuvre manquait en Nouvelle-Calédonie. Les entreprises calédoniennes (nickel, travaux publics et bâtiment) ont alors engagé par contrat les travailleurs intéressés. Ces contrats présentaient des avantages pour les deux parties contractantes : les travailleurs minimisaient les risques (voyage payé, travail et parfois logement assurés) et les employeurs s'attachaient une main-d'oeuvre abondamment sollicitée par la concurrence dès son arrivée à Nouméa. La plupart des migrants sous contrats étaient originaires des îles (îles Sous-le-Vent en particulier) et leurs départs s'effectuaient en groupe mais sans les familles (1). Le lieu de travail pouvait ne pas être Nouméa mais au contraire l'un des centres miniers de l'intérieur (Nepoui, Poro, Kouaoua, Thio). La vie y est fort différente de celle de Nouméa, moins attrayante, si bien que certains employeurs pensent qu'elle convient mieux aux ruraux. Avec la crise économique et la surabondance de la main-d'oeuvre, ce type de migration a cessé et rares sont les contrats signés en Polynésie.

Dans leur majorité, les migrations tahitiennes sont des migrations spontanées. 80 % au moins des départs se faisaient sans contrat et les migrants s'occupaient eux-mêmes, par l'intermédiaire de parents ou d'amis déjà installés, de trouver un emploi. Les frais de voyage étaient couverts par les économies ou le plus souvent avancés par la famille.

Les départs depuis les îles d'origine (Tahiti mis à part) ne représentaient qu'une minorité de cas et étaient à mettre en relation avec les migrations organisées. En fait, la plupart des migrants ont transité par Papeete, qui joue ainsi un rôle de ville-relais, où ils ont vécu plusieurs mois, voire quelques années. Dans 75 % des cas, le chef de famille est parti seul pour régler les problèmes d'emploi et de logement. Dès qu'il a pu réunir l'argent du voyage, environ six mois après, il a fait venir sa famille.

Le mécanisme des migrations tahitiennes vers la Nouvelle-Calédonie est un mécanisme qui ne présente pas une très grande complexité. Son fonctionnement est maintenant bien réglé, et ne déroute guère les candidats au départ. A l'heure actuelle, les courants migratoires n'atteignent pas une grande ampleur et les mouvements de population

(1) On peut également classer dans cette catégorie, les Tahitiens qui, résident aux Nouvelles-Hébrides (Forari) se sont vus proposer des contrats de travail pour les centres miniers de Nouvelle-Calédonie par la Société Le Nickel (S.L.N.).

enregistrés entre les deux territoires relèvent beaucoup plus des relations familiales que d'une émigration.

2^a Les problèmes posés par l'émigration

Les problèmes auxquels se heurtent les Tahitiens de Nouvelle-Calédonie sont nombreux et tous ne peuvent recevoir une solution. Les difficultés les plus souvent mises en avant par les personnes interrogées sont les suivantes :

	1971	1974
Cherté de la vie	78 %	98 %
Nostalgie du pays	70 %	74 %
Logement	53 %	44 %
Travail	30 %	63 %

On constate donc une évolution entre 1971 et 1974 qui tient, certes, à l'évolution de la situation au cours de la période, mais aussi, au fait que l'échantillon des personnes interrogées a été élargi aux centres miniers de l'intérieur où les problèmes sont différents.

La cherté de la vie est un phénomène général, lié à l'inflation mondiale et qui affecte toute la population. Peut-être, les Tahitiens y sont-ils plus sensibles que les autres groupes ethniques, car elle affecte leur capacité d'épargne et ceci au moment où les revenus augmentent peu (diminution des heures supplémentaires) et où le travail devient plus rare. Ce fait explique-t-il qu'un plus grand nombre de Tahitiens aient la nostalgie de la Polynésie ? Peut-être, mais gardons-nous de toute extrapolation abusive.

Les problèmes les plus importants restent, tout de même, ceux du travail et du logement. Si l'insertion des Tahitiens est bonne au plan du travail, elle reste médiocre au plan du logement.

En 1971, le niveau de l'emploi était tel que tout Tahitien qui le désirait trouvait facilement un emploi. Toutefois, certains se plaignaient des conditions de travail, différentes de celles de la Polynésie, et, pour lesquelles, une adaptation plus ou moins longue était nécessaire. En 1974, les conditions de travail semblent avoir été parfaitement assimilées; par contre, l'emploi est préoccupant. La stagnation économique a entraîné une diminution du niveau de l'emploi : les entrepreneurs du transport (roulage) ou du bâtiment travaillent au ralenti, les mesures de licenciements touchent les salariés. Au cours du troisième trimestre de 1973, 87 Tahitiens ont

fait une demande d'emploi auprès de la COFREMI pour aller travailler à Koumac : 35 de ces demandeurs étaient des chômeurs, les autres avaient une activité mais n'occupaient pas l'emploi correspondant à leur spécialité. De janvier à juillet 1974, 160 Tahitiens (soit 20 à 30 par mois) ont été demandeurs d'emploi à l'Office de la Main-d'Oeuvre, et la plupart de ces demandes n'ont pas été satisfaites.

Aux chômeurs officiellement recensés, il convient d'ajouter les travailleurs privés de leurs emplois et qui se "débrouillent", soit en effectuant du tacheronnage, d'où l'intérêt de posséder une patente, soit en travaillant, en dehors de leur spécialité, à des tâches de manoeuvres mal rémunérées. Les professions les plus touchées sont celles du bâtiment (tous les corps de métier), des transports (chauffeurs), du génie civil (conducteurs d'engins) et celle des employés (bureaux, commerce) où les femmes prédominent. Certaines, qui n'avaient pas jusqu'ici d'activités régulières, se mettent en quête de travail afin d'augmenter les revenus du ménage. Leurs qualifications sont souvent inexistantes, ce qui les amène à postuler des emplois de femmes de ménage ou de serveuses.

D'une façon générale, il semble que l'emploi en milieu tahitien connaisse quelques difficultés et se soit dégradé depuis 1971. Ceci explique les retours de 1972 et de 1973. Toutefois, la position des Tahitiens sur le marché du travail reste bonne, et, en tous cas, plus satisfaisante que celle des autres groupes ethniques.

A ces inquiétudes immédiates, viennent s'ajouter celles qui ont été provoquées par la déclaration de l'Assemblée territoriale du 30 juin 1974 (Annexe VI). Cette déclaration était en fait "une proposition de voeu tendant au rapatriement des personnes non originaires du Territoire qui ne peuvent justifier d'un emploi stable". Cette proposition n'a pas encore été suivie d'effets, mais elle a inquiété plus d'un Tahitien, en particulier les chômeurs, mais aussi, ceux qui sentent leur emploi menacé. Outre la crainte de se voir refoulés en Polynésie, certains voient dans cette proposition une mesure de défiance à leur égard et un geste inamical qui constitue une menace quant à leur installation en Nouvelle-Calédonie. D'autres pensent que cette proposition ne les vise pas directement et fondent leur augmentation sur les liens politiques qui unissent les députés Pidjot et Sandford, et qu'ils interprètent comme une garantie quant à leur présence dans ce territoire.

Sans être mauvaise, la situation de l'emploi est préoccupante et ces inquiétudes contribuent à entretenir une certaine morosité. De fait, nous n'avons pas retrouvé en 1974 ce climat d'euphorie, certes générale, qui régnait en 1971 ; beaucoup de Tahitiens se déclarent soucieux et réservés quant à leur avenir, mais peut-être cèdent-ils à un pessimisme assez général dans le territoire. Quoiqu'il en soit, le travail constitue en 1974 une préoccupation plus grande qu'en 1971. A cette époque, le problème le plus important était le logement et non le travail. Actuellement, les priorités sont inversées.

Le problème du logement n'est toujours pas réglé en 1974 mais il a trouvé un commencement de solution. Il n'est plus aussi aigu, sauf pour les catégories économiquement défavorisées qui ne peuvent pas le régler seules. La réalisation de nombreux programmes immobiliers a contribué à desserrer le marché. Les logements sont faciles à trouver (ils sont même excédentaires) et les loyers, bien qu'élevés, ne sont plus aussi prohibitifs. De nombreux Tahitiens ont acheté des terrains et construit des maisons. Si l'on y ajoute ceux dont le logement est fourni par les employeurs (1), on comprend mieux pourquoi le logement n'est un problème que pour 44 % des personnes interrogées contre 53 % en 1971.

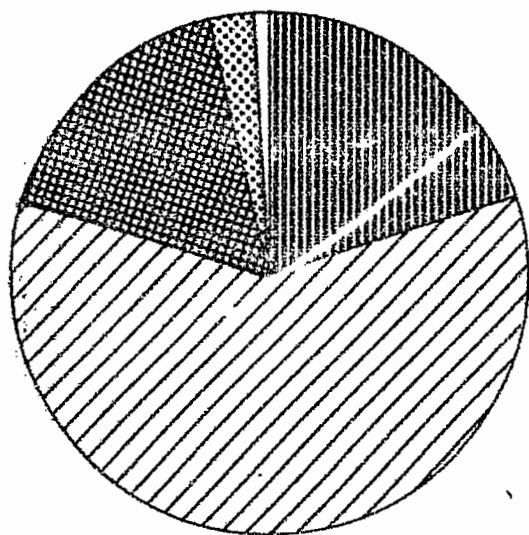
Il reste encore beaucoup de mal-logés, soit parce qu'ils ne peuvent pas faire face aux loyers, soit parce qu'ils ne veulent pas quitter leur domicile actuel et, malgré les nuisances, préfèrent rester à proximité de leur lieu de travail. Aussi, après 15 ou 20 ans de présence en Nouvelle-Calédonie, nombreux sont ceux qui n'ont pas encore trouvé une solution satisfaisante au problème du logement. Une politique de logements sociaux a été mise sur pied, mais il ne semble pas que le Fonds Social de l'Habitat, qui en assure sa réalisation, soit en mesure de faire face à la demande. Trop peu de logements sociaux sont créés, et après leur répartition en fonction des groupes ethniques, peu nombreux sont les Tahitiens qui ont pu y accéder. Les conditions d'attribution (5 ans de salariat et 5 ans de présence dans le territoire) et les prix constituent des obstacles pour ceux qui sont arrivés depuis peu ou qui ne jouissent pas de revenus importants (2). Le

(1) C'est surtout le cas des Tahitiens résidant dans les centres miniers. A Nouméa, c'est plus rare, encore que quelques entreprises assurent le logement de leurs employés.

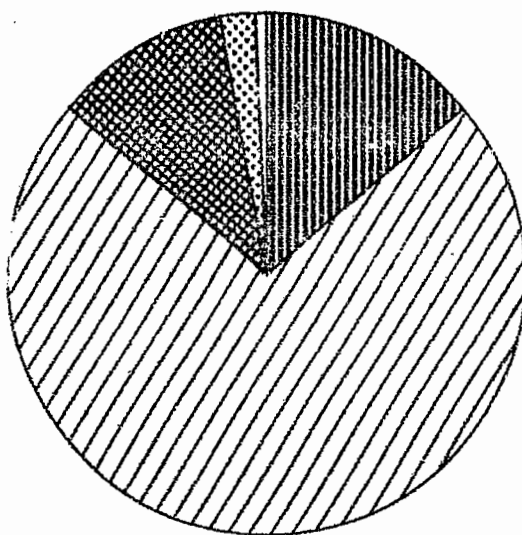
(2) Une villa de type F 4 sur un terrain de 5 ares revient à 3065000 F soit 100 000 F d'apport personnel et 180 mensualités de 27 128 F (Annexe VII).

RESIDENCES PRINCIPALES DES MENAGES TAHITIENS (1969)

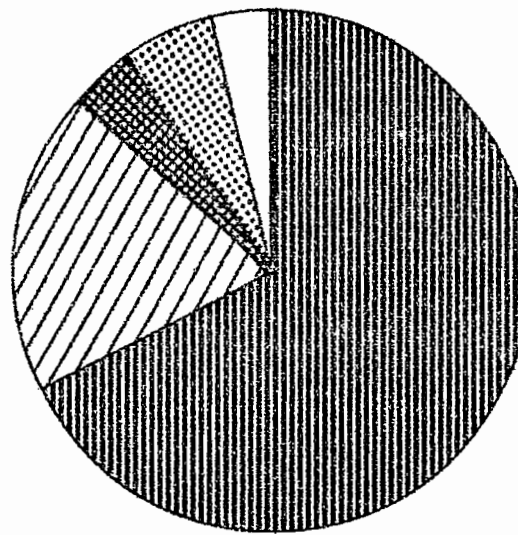
NOUVELLE CALEDONIE



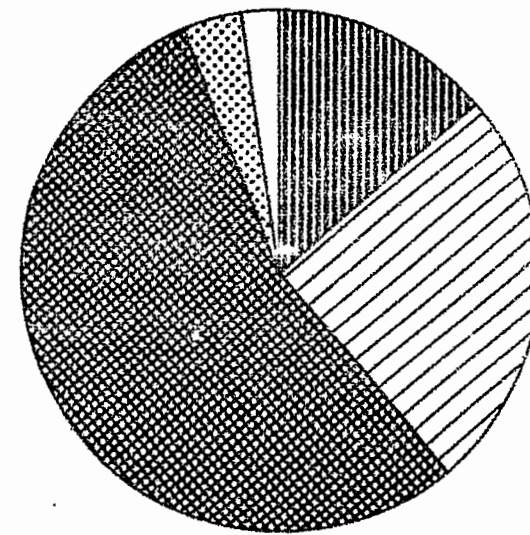
NOUMEA



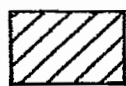
MONT-DORE



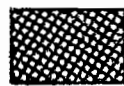
CENTRES MINIERES



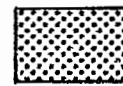
Propriétaires



Locataires



Logés par
l'employeur



Logés par
des parents



Indéterminé

recours à des méthodes de constructions industrielles pourrait entraîner un abaissement des coûts (1). De même la participation des intéressés aux travaux de montage ou de finition, ce qui ne présente pas de grandes difficultés pour des travailleurs dont beaucoup occupent un emploi dans le bâtiment, et la technique des logements évolutifs iraient dans le même sens et pourraient permettre à un plus grand nombre de régler ce problème.

Lors du recensement de 1969, l'enquête sur le logement des ménages Tahitiens donnait les résultats suivants :

Résidences principales par commune, et selon la modalité
de jouissance (mars 1969) (en %)

	Nouvelle Calédonie	Nouméa	Mont Dore	Centres miniers
. Propriétaire ou co- propriétaire du logement	20,1	13,7	67,4	13,6
. Locataire	59,6	72,5	19,2	25,4
. Logé par l'employeur	16,8	10,8	3,8	55,3
. Logé par des parents ou amis	2,8	2,5	5,8	3,4
. Non déterminé	0,7	0,5	3,8	2,3
. Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Ces données sont assez anciennes et depuis lors, la communauté tahitienne a plus que doublé ; toutefois nous pensons que les tendances de 1969 sont très voisines en 1974, à savoir que la plus grande partie des ménages vit dans des logements de location (surtout à Nouméa), sauf dans les centres miniers où le logement est fourni par l'employeur, et au Mont Dore où les propriétaires de logements prédo-

(1) Une étude de la Société Le Nickel (SLN) réalisée au cours du premier semestre de l'année 1974 concluait à la possibilité de fabriquer en matériel préfabriqué, un pavillon de type F5 pour le prix de 595000 francs. Les dépenses de complément étaient estimées à 1 500 000 F. Le prix global de la construction était estimé à deux millions. La prise en charge par les intéressés d'un certain nombre d'opérations, et en particulier du montage, entraînerait un abaissement notable de ces prix.

minent (1).

La cohabitation gratuite ou payante chez des parents ou des amis est encore très importante : 27 % des candidats à un logement du Fonds Social de l'Habitat étaient dans ce cas. Certains habitants, à Ducos ou au Val Rolda, ressemblent fort à des bidonvilles dans lesquels l'entassement des familles et donc la promiscuité constituent des conditions de vie détestables. Dès lors, on comprend mieux les efforts de certains pour acquérir terrains et logements, même s'il faut recourir pour cela à un endettement supérieur à 10 ans. En juillet 1974, 239 Tahitiens étaient emprunteurs à la Société Immobilière et du Crédit de la Nouvelle-Calédonie (SICNC) pour des opérations immobilières.

Le problème du logement constitue encore une des principales difficultés auxquelles les Tahitiens ont à faire face lors de leur installation en Nouvelle-Calédonie. Il amène à poser un problème plus général qui est celui des migrations et des structures d'accueil. De telles migrations, parce qu'elles sont spontanées et incontrôlées butent sur le problème des structures d'accueil nécessaires à la bonne insertion du migrant à la vie professionnelle, sociale du territoire. De même le passage brutal d'une vie rurale à une vie urbaine provoque bien des difficultés. Le migrant doit régler chacun de ses problèmes seul ou par l'intermédiaire du groupe.

La nomination auprès du Haut-Commissaire, d'un conseiller technique pour les affaires tahitiennes et wallisiennes a largement amélioré la situation. Pourtant, tous n'ont pas encore trouvé le chemin de ce service qui s'applique à conseiller utilement et à résoudre la plupart des problèmes. Ceux-ci sont nombreux : problèmes administratifs de toutes sortes, problèmes touchant au Code du travail tels que salaires insuffisants ou impayés, droits aux congés, inscriptions à la CAFAT, mais aussi problèmes nés des abandons de foyers, du non-paiement des pensions alimentaires, problèmes judiciaires etc... La liste en est longue ; elle n'est pas spécifique à la communauté tahitienne, mais elle témoigne des difficultés que beaucoup d'individus rencontrent dans leur vie quotidienne.

(1) Ce fait corrobore la constatation faite à propos des achats de terrains qui sont fort importants dans cette commune.

IV - La vie de relation

La communauté tahitienne constitue une minorité ethnique au sein de la société multi- raciale qui est celle de la Nouvelle-Calédonie. Vue de l'extérieur, elle présente une très grande homogénéité, et les autres groupes ethniques emploient le vocable général "Tahitiens" pour désigner tout individu appartenant à cette communauté. En fait, les Tahitiens ont reconstitué en Nouvelle-Calédonie une micro-société polynésienne à l'intérieur de laquelle on trouve la diversité, les antagonismes et les stratifications qui sont celles de la société en Polynésie française, et auxquelles il faut ajouter celles qui sont nées de l'implantation en Nouvelle-Calédonie.

1^a L'hétérogénéité de la communauté tahitienne

Vue de l'intérieur, la communauté tahitienne se révèle hétérogène et très peu structurée, en tous cas beaucoup moins homogène et structurée que, par exemple, la communauté wallisienne.

Diverses causes expliquent cet état des choses.

- Une hétérogénéité des origines géographiques. Contrairement au terme utilisé, les Tahitiens de Nouvelle-Calédonie ne sont pas tous originaires de Tahiti. Certes, Tahiti fournit le plus gros contingent des Polynésiens, mais les autres îles ont alimenté largement les courants migratoires. Cette distinction a son importance car de grandes disparités économiques et sociales existent entre les archipels polynésiens, ce qui ne manque pas d'avoir une réelle influence sur les individus. En outre, l'hétérogénéité géographique implique une diversité linguistique ; en effet, les langues vernaculaires ou dialectes (Rurutu, Paumotu, Mangarévien, Marquisien) sont encore très vivaces, malgré la prépondérance du Tahitien (1) qui fait office de langue véhiculaire. Toutefois, l'installation en Nouvelle-Calédonie implique l'usage du français, ne serait-ce que pour avoir les contacts élémentaires avec les autres groupes ethniques. Le français est largement pratiqué, mais certains doivent encore se servir d'interprètes et recourir pour cela à l'aide de leurs enfants ou de toute autre personne.

(1) Le Tahitien est pratiquement compris par tous les Polynésiens car c'est la langue utilisée à la radio, et la langue liturgique de l'Eglise Evangélique de Polynésie.

- Une hétérogénéité ethnique. Comme en Polynésie, la communauté tahitienne n'est pas ethniquement homogène. Elle est composée de Polynésiens, de Chinois, de Demis (Demis Chinois/Européens, Demis Européens/Polynésiens). A cette classification biologique, qui demeure bien incertaine car le métissage est très important, se superpose une différenciation des catégories ethniques reposant sur des critères sociologiques tels que les genres de vie, les comportements économiques, les choix linguistiques, les niveaux de la hiérarchie socio-professionnelle. Ces critères servent aux individus pour se déterminer quant à leur appartenance ethnique, mais une différenciation systématique est difficile à effectuer car elle reste subjective et liée à des phénomènes psychologiques.

- Une hétérogénéité religieuse. La plupart des Tahitiens sont de religion protestante, religion qui prédomine dans les archipels des Australes et de la Société. Les autres sont de religion catholique (Tahiti, Tuamotu, Marquises) mais appartiennent aussi aux Eglises des Saints du Dernier Jour, Adventiste ou Sanito. Les protestants sont très fortement structurés, et leurs liens avec la Polynésie sont très grands, car leur paroisse constitue le 8ème arrondissement de l'Eglise Evangélique de la Polynésie Française. Elle est organisée selon le modèle polynésien, et possède ses pasteurs et diacres tahitiens, ses lieux de culte (Temple de la Vallée du Tir), ses chorales et Ecoles du Dimanche, ses mouvements de Jeunes (Ui Api, UCJG). Les autres églises n'ont pas de spécificité polynésienne.

- Une hétérogénéité politique. Les clivages politiques observés en Polynésie française se retrouvent au sein de la communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie. D'un côté les partisans de l'autonomie, voire de l'indépendance, de l'autre les anti-autonomistes. Toutefois, la politique ne joue pas un très grand rôle au sein du groupe (aux élections de mars 1973, il y avait seulement 973 électeurs tahitiens inscrits dans la commune de Nouméa) ; certes, elle fait l'objet de conversations à l'intérieur du groupe, mais la plupart de Tahitiens, conscients de leur position "d'étrangers au territoire", préfèrent éviter un tel sujet qui pourrait être l'occasion de heurts avec les autres communautés vivant en Nouvelle-Calédonie.

- Une opposition brousse-ville. La répartition géographique des Tahitiens dans le territoire contribue à accroître l'hétérogénéité

du groupe. Il existe, en effet, deux communautés tahitiennes : celle de la ville (Nouméa et sa banlieue) et celle de la brousse, concentrée dans les centres miniers de Thio, Kouaoua, Poro et Nepoui. Parce qu'elle est moins connue et qu'elle présente des caractères originaux, il est nécessaire de présenter ici cette dernière.

La communauté tahitienne des centres miniers est, dans l'ensemble, constituée par des Tahitiens qui ont quitté la Polynésie il y a 15 à 20 ans. Beaucoup sont passés par Makatea où ils ont acquis une formation professionnelle, puis sont partis, soit pour la Nouvelle-Calédonie et depuis lors résident en brousse, soit pour les Nouvelles-Hébrides où ils ont travaillé aux phosphates de Forari, avant d'être recrutés par la Société Le Nickel et de s'installer à Nepoui ou Poro.

Peu sont retournés en Polynésie depuis leur départ, et ceux qui l'ont fait n'y ont séjourné que peu de temps, soit pour des congés, soit pour un événement important. Aussi ont-ils conservé l'image très fortement idéalisée d'une Polynésie ancienne, celle dans laquelle ils ont grandi. Ils sont concients et fiers d'avoir conservé les valeurs de leur terre natale, et avouent bien volontiers ne pas comprendre les jeunes Tahitiens qui arrivent. Ils les jugent "peu intéressants" et les accusent d'être "des fauteurs de trouble". Eux qui pratiquent largement l'accueil et l'hospitalité sont déçus de ne point retrouver ces vertus traditionnelles chez les nouveaux venus. Beaucoup ne réalisent pas l'évolution qui est celle de la Polynésie, ils savent seulement que c'est très différent d'avant, et le retour qu'ils préparent (achat de terrains ou de maisons), en attendant la retraite, leur fait un peu peur.

D'un point de vue matériel, leur situation est meilleure que celle des Tahitiens de la ville. Leurs emplois sont stables, leurs salaires élevés (bien que la diminution des heures supplémentaires ait fortement amputé leurs revenus), les avantages en nature importants (logement, eau, électricité, fournis par la SLN, approvisionnement satisfaisant assuré par les Economats de la SLN). Certes, la vie des centres miniers n'est pas comparable à celle de la ville. Les distractions y étaient rares avant l'arrivée récente de la télévision. Mais ce genre de vie assez monotone les satisfait pleinement et, aux dires des intéressés eux-mêmes, est préférable, car elle les met à l'abri de l'agitation et des besoins de la vie urbaine. Ces sociétés de brousse sont mieux structurées et ont, à leur tête, un responsable qui sert d'intermédiaire vis-à-vis des autorités civiles

ou de l'employeur ; le responsable assure en outre une fonction de police à l'intérieur du groupe, sermonnant les fautifs et s'ingéniant à aplanir ou à éviter les conflits pouvant survenir tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté. Ce rôle de leader est bien souvent occupé par les diacres de l'Eglise Evangélique ; l'autorité morale conférée par leur fonction vient ainsi renforcer leur influence sur le groupe. Une telle organisation n'est pas sans rappeler celle qui prévalait et qui prévaut encore dans la Polynésie rurale et dans laquelle les autorités des chefs de districts et des pasteurs assurent la cohésion des communautés.

Aux Tahitiens de la brousse, s'opposent ceux de la ville chez lesquels la cohésion n'est pas très grande. Les comportements sont beaucoup moins collectifs ; l'individualisme triomphe. Il faut dire que les familles sont le plus souvent limitées au couple et aux enfants et parfois même font défaut (célibataires). Aussi les rapports qui conditionnent normalement l'existence des cellules familiales fonctionnelles, sont plus limités qu'en Polynésie. La religion, les sports, le travail permettent des regroupements mais rien n'assure une structuration totale du groupe. On retrouve là une organisation sociale de type urbain dans laquelle les liens entre les individus sont très lâches.

- Une opposition "jeunes-vieux". Comme dans toutes les sociétés, il existe dans la communauté tahitienne, des conflits de génération opposant les jeunes aux vieux. Ces conflits sont d'autant plus aigus que les jeunes ont tendance à se mettre un peu à l'écart des adultes. Beaucoup, nés en Nouvelle-Calédonie, ne connaissent pas la Polynésie, n'en parlent pas la langue, ignorent tout de la culture polynésienne ou du moins de ce qu'il en reste, et se sont adaptés aux conditions de vie locales. L'intégration ethnique, amorcée par la scolarisation (1) est plus grande chez eux que chez les adultes. Mais sera-t-elle durable ?

Le conflit des générations est renforcé par l'opposition qui existe parfois entre les "anciens", arrivés il y a une quinzaine d'années, et les "nouveaux" arrivés depuis peu. Les "anciens ont fait leur trou", sont installés et, parfois, prennent quelques distances avec le reste du groupe. Les "nouveaux" n'ont pas toujours pris la mesure des problèmes qu'ils rencontrent et redoutent une mise en

(1) Voir Annexe IX.

tutelle. Leur position n'étant pas définitivement assurée, ils sont très circonspects.

La communauté tahitienne est dans ses composantes, hétérogène et peu structurée. Toutefois, face à l'extérieur, elle affiche une cohésion remarquable qui lui est donnée par sa position minoritaire. Le réflexe de minorité permet une restructuration de la communauté, et explique sa position monolithique vis-à-vis des autres communautés. Il n'y a pas là une contradiction, il y a seulement deux attitudes du groupe correspondant, l'une à sa structure interne, l'autre à sa dynamique externe.

Pour ces raisons, la vie de relation du groupe tahitien est très différente selon les milieux avec lesquels elle s'exerce. Elle est intense avec le milieu d'origine et à l'intérieur du groupe, elle est par contre très limitée avec les autres groupes ethniques.

2^a La vie de relation avec le milieu d'origine

La vie de relation avec la Polynésie Française est très forte et revêt des aspects multiples et variés. Les Tahitiens de Nouvelle-Calédonie sont très fiers de leur pays d'origine et de sa culture. Aussi sont-ils soucieux de garder le contact avec leurs familles et d'une façon plus générale avec leur pays natal. Cela se traduit :

- par une correspondance avec la famille : 82 % des personnes interrogées déclarent écrire régulièrement et 87% recevoir de la correspondance. En fait, ces déclarations sont trompeuses car, en poussant les questions plus loin, on s'aperçoit que régulièrement signifie 2 à 3 lettres par an, ce qui, en définitive, est bien peu. Quelques-uns déclarent éviter d'écrire car cela les expose à des sollicitations de la part de leur famille et à des envois d'argent qu'ils ne jugent pas nécessaires.;

- par la lecture des journaux de Tahiti : 32 % des interviewés déclarent recevoir des journaux qu'ils prêtent ensuite à leurs amis. Le journal protestant diffusé par la paroisse reste encore un des plus lus. D'une façon générale, il existe une grande avidité à recevoir des nouvelles du pays. Beaucoup, en particulier en brousse, écoutent régulièrement Radio-Tahiti, et la plupart souhaitent que la télévision fasse une part plus grande aux nouvelles et reportages en provenance de la Polynésie ;

- par les retours en congés : 34 % des Tahitiens interrogés déclarent passer leurs congés à Tahiti. En fait, la majorité prend ses congés sur place et ne rentre qu'exceptionnellement en Polynésie. Cela dépend des revenus mais aussi de l'importance de la famille, ou éventuellement, des accords passés avec l'employeur. Par contre, ils envoient volontiers leurs enfants à leurs familles à l'occasion des congés. Ces retours coïncident souvent avec les fêtes du "Tiurai" (Juillet) ou de fin d'année. En outre, les Tahitiens de Nouvelle-Calédonie reçoivent fréquemment la visite de leur famille. Ils financent parfois ces voyages qui sont, pour eux, l'occasion de resserrer les liens familiaux.;

- par les transferts d'argent dans les deux sens. 45 % des personnes interrogées envoient de l'argent à Tahiti ; dans 95 % des cas, ce sont les parents qui en sont les bénéficiaires, tant pour leurs propres besoins que pour ceux des enfants qui leur ont été confiés. Pour le reste, il s'agit de paiements de dettes, de remboursements de prêts ou d'achats de terres. Toutefois, ces envois d'argent sont moins fréquents et réguliers que ne le disent les intéressés. Du 1.7.1973 au 30.6.1974, soit 12 mois consécutifs, le montant des mandats payés en Polynésie et provenant de la Nouvelle-Calédonie a atteint 50 580 200 FCP (1). Il faudrait y ajouter une quarantaine de millions provenant d'opérations effectuées par les chèques postaux et le montant des opérations effectuées par les banques qui demeure inconnu. Ces transferts monétaires sont relativement importants mais ne jouent pas un rôle déterminant dans l'économie polynésienne. Dans l'autre sens, peu de personnes reçoivent de l'argent de Tahiti, du moins de façon régulière. Lorsque c'est le cas, il s'agit alors du versement de locations de maisons ou de terres.

3^a La vie de relation à l'intérieur du groupe

La vie de relation à l'intérieur de la communauté tahitienne est intense. Elle révèle une grande cohésion du groupe et elle traduit la volonté des Tahitiens de préserver leur originalité et ses caractéristiques vis-à-vis des autres communautés. Elle se manifeste de diverses façons :

(1) Voir Annexe VIII.

- par l'entraide et la solidarité. Ces vertus traditionnelles de la Polynésie sont beaucoup moins pratiquées que par le passé. Il faut dire que l'accroissement des effectifs tahitiens freine certaines initiatives. Ces vertus subsistent en certaines occasions mais sont de plus en plus pratiquées dans un cadre familial. C'est l'accueil des fetii (parentèle) que l'on aide et que l'on guide pendant quelques temps. C'est éventuellement la préférence donnée aux commerçants et artisans tahitiens, et parfois l'aide apportée à celui qui est dans le besoin ;

- par les activités récréatives qui maintiennent vivace la communauté et dont le ressort premier se trouve dans le désir de conserver une identité culturelle et sociale, voire de vivifier un héritage culturel commun. La plupart des contacts amicaux sont recherchés à l'intérieur du groupe. Tout peut donner lieu à des réunions : la religion par le ^{*}culte, les prières, les fêtes et kermesses, le sport grâce aux associations sportives, les loisirs surtout, passés en commun. à Plum ou à Robinson à jouer, à pêcher, à discuter, à manger du "maa tahiti", les fêtes enfin qui donnent lieu à une "bringue" (1) et toutes ces réunions sans autre objet que de "gratter" la guitare et de chanter des chansons de Tahiti. Toutefois, à l'exception d'un groupe de danses tahitiennes qui a été constitué à Poro, il n'existe pratiquement pas de manifestations réellement folkloriques.

Ces manifestations se déroulent le plus souvent à l'intérieur des quartiers habités préférentiellement par les Tahitiens. Elles contribuent à recréer une atmosphère tahitienne que tous recherchent et incitent les migrants à se regrouper avec les autres membres de leur groupe. Tous avouent avoir obéir à ce réflexe. Cela explique la constitution de quartiers, tel le "Petit Tahiti" à Ducos où les Tahitiens, sans être majoritaires, font sentir leur présence. En effet, l'habitat tahitien tranche heureusement sur les autres et est représentatif de celui du milieu d'origine : maisons légères aux couleurs tendres, fleurs à profusion autour des constructions propres et bien tenues. Cela tranche sur le reste du quartier, notamment en ville. En banlieue (Plum, Robinson) le paysage a bien souvent été transformé et rappelle étrangement celui des districts ruraux de Tahiti.

(1) Fête de famille surtout, mais aussi les fêtes comme celles du Juillet auxquelles les Tahitiens participent activement. Au Juillet de 1974, 15 baraques sur 28 étaient tenues par des Tahitiens.

Pour renforcer la cohésion du groupe, le structurer et lui donner plus de poids vis-à-vis des autres communautés, une association de Tahitiens a vu le jour. Reprenant les projets élaborés par les associations créées antérieurement mais qui n'avaient jamais régulièrement fonctionné, elle se propose de vivifier la vie interne du groupe, de faciliter l'accueil et l'intégration des Tahitiens arrivant en Nouvelle-Calédonie, et de mettre sur pied une structure représentative du groupe tout entier pouvant se poser en interlocuteur valable devant les Pouvoirs Publics. La construction d'un Foyer Tahitien financé à la fois par la Polynésie, par la Nouvelle-Calédonie, et par l'Association elle-même, viendra matérialiser les efforts de cette association. Par son action, il lui restera alors d'être reconnue par tous les membres de la communauté ; et il ne lui sera pas facile de recueillir l'adhésion de tous. En effet, rivalités et conflits existent à l'intérieur du groupe. Ces conflits opposent les "jeunes et vieux", mais surtout, "anciens", arrivés il y a une quinzaine d'années, et "nouveaux" arrivés depuis peu. Les rivalités, les tensions, les jalousies sont nées de ce choc psychologique.

4^a La vie de relation avec l'extérieur

La vie de relation avec l'extérieur pose le problème des rapports humains dans une société multi-raciale. Elle est très limitée en Nouvelle-Calédonie. Le groupe tahitien vit en "autarcie" ignorant les groupes qui l'entourent. Les contacts sont généralement superficiels et le plus souvent limités au travail. Certains événements, comme les grèves, les conduisent à se solidariser avec les autres groupes ethniques.

Les mariages inter-ethniques sont peu nombreux ; ils sont acceptés en ville mais franchement désapprouvés en brousse. On observe cependant quelques unions avec le groupe wallisien ethniquement très proche, ou avec le groupe européen. C'est avec ce dernier que les unions sont les plus fréquentes, mais le plus souvent elles sont à sens unique ; elles se font en effet entre Tahitiennes et Européens.

Dans l'ensemble, les relations avec les autres groupes ethniques sont presque nulles. Cela apparaît jusque dans les bagarres qui opposent les différents groupes ethniques. Les Tahitiens observent une stricte neutralité. On les sent désireux d'éviter les heurts qui revêtent, bien souvent, en Nouvelle-Calédonie une coloration raciste.

En effet, les clivages raciaux y sont importants et les appréciations formulées entre groupes ethniques sont significatives de cet état d'esprit.

Il aurait été intéressant de rapporter ici comment le groupe tahitien est perçu par les autres groupes ethniques. A défaut d'enquêtes conduites sur ce thème auprès des différentes ethnies, nous donnerons, avec les réserves d'usage quant à leur généralisation, les appréciations que nous avons pu saisir au hasard de nos entretiens.

Le "portrait-robot" du Tahitien apparaît ainsi : ... "Le Tahitien est venu en Nouvelle-Calédonie pour jouir d'une vie meilleure, et "faire de l'argent" afin d'acheter un terrain ou une maison à Tahiti où il repartira dès que possible. Pour atteindre son but, il économise au maximum et vit mal (bidonvilles). Alcoolique, joueur, voleur, impliqué dans des affaires de mœurs ou de coups et blessures, il se considère en pays conquis et, de ce fait, est peu aimé. Certaines personnes trouvent déplacée la maintenance de certaines coutumes polynésiennes lors de fêtes ou même lors des enterrements et la persistance du particularisme ethnique. Elles préconisent une sélection des migrants au départ afin d'éliminer les individus susceptibles de poser des problèmes de travail (chômage) ou des problèmes sociaux particulièrement nombreux en milieu tahitien.

Des griefs bien précis sont formulés contre les Tahitiens inoccupés qui vivent de jeux ou d'activités non déclarés, contre ceux qui vivent de la pêche dans le lagon (coquillages, poissons) et qui sont accusés de détruire la faune et le récif...".

Certes, il est possible de rencontrer isolément chacun des cas énoncés ci-dessus. Toutefois, la généralisation est abusive, et aboutit à présenter les Tahitiens dans leur ensemble, d'une façon péjorative. Ce profil, obtenu, il est vrai à l'aide des opinions négatives est peu flatteur, et, bien sûr, peu conforme à la réalité. Il a, cependant, le mérite de faire apparaître le peu de perméabilité entre les groupes ethniques et le degré d'ignorance et d'incompréhension qui en découlent.

Minoritaire, la communauté tahitienne cherche sa place au sein de la société calédonienne, tout en conservant son originalité et en maintenant ses liens avec la Polynésie où se trouvent ses racines. Toutefois, il serait faux de croire que la communauté tahitienne se complaît dans une sorte de passivité ou de nostalgie du "paradis perdu".

Bien au contraire. Elle est persuadée qu'elle a un rôle à jouer en Nouvelle-Calédonie et est bien décidée à courir sa chance. Son dynamisme, sa position socio-économique suffisent à le démontrer et dénotent une "agressivité" certaine. Tout en préservant au maximum son originalité, elle essaie de s'adapter aux réalités calédoniennes. En outre, il faut considérer que certains Tahitiens sont en Nouvelle-Calédonie depuis plus de 20 ans et que bon nombre d'entre eux y sont nés. Aussi commence-t-on à voir apparaître une nouvelle catégorie de Tahitiens, qui sans renier leurs origines polynésiennes, ont la volonté d'affirmer leur personnalité. C'est là le signe, sinon d'une totale intégration à la société calédonienne, du moins d'une évolution certaine et du dynamisme du groupe.

V - Avenir de la Communauté Tahitienne

Au moment de conclure, il est inévitable de poser le problème de l'avenir de la communauté tahitienne en Nouvelle-Calédonie. Le groupe tahitien va-t-il se fixer définitivement et se développer encore, ou bien disparaîtra-t-il à terme ? Son avenir se situe sur le plan des rapports de force d'attraction propres à chaque territoire. Dans la mesure où la force d'attraction de la Nouvelle-Calédonie l'emportera sur celle de la Polynésie, on peut penser que la communauté tahitienne prospérera. Son évolution est liée aux conjonctures économiques tahitiennes et calédoniennes. L'histoire des migrations tahitiennes est d'ailleurs celle des péripéties des économies de chaque territoire. Les phases d'expansion économique en Nouvelle-Calédonie ont coïncidé avec des phases de ralentissement en Polynésie et favorisé le développement des courants migratoires. En effet, ces migrations sont, dans leur ensemble, des migrations de travail et se trouvent donc fortement influencées et rythmées par les conjonctures économiques de deux territoires. Les retours vers la Polynésie observés en 1972 et 1973 avaient laissé croire un instant à la possibilité d'un reversement du flux migratoire. Cette tendance ne s'est pas poursuivie en 1974 et, à l'heure actuelle, il semble que les migrations vers la Nouvelle-Calédonie ont atteint un seuil d'équilibre.

L'avenir de la communauté tahitienne paraît solidement assuré. Le groupe tahitien a su faire sa place dans l'économie et la société calédonienne, et il faudra compter avec lui. Sa présence sera

durable, voire définitive. Cela ne signifie pas, obligatoirement, qu'il y aura une fixation définitive des individus ; ceux-ci peuvent en effet être continuellement remplacés, les arrivées compensant les départs. Actuellement, 82 % des personnes interrogées déclarent vouloir retourner en Polynésie dès que possible et, en tous cas, au moment de la retraite.

La perte de l'emploi ne les conduira pas systématiquement à rentrer en Polynésie, car ils sont conscients des difficultés qu'il y aurait à se reclasser dans ce territoire. Il y a là un profond changement par rapport à 1971, date à laquelle 73 % des personnes que nous avons pu interroger, déclaraient qu'il était préférable de partir en cas de chômage. Malgré tout, certains Tahitiens surveillent le marché du travail en Polynésie et l'évolution des grands projets d'aménagement. Ils nous ont dit être intéressés par la construction du barrage de la Papenoo qui nécessitera une main-d'oeuvre abondante et qui, de ce fait, pourrait être l'occasion d'un retour en Polynésie.

Si la plupart des Tahitiens envisagent de revenir un jour en Polynésie (mais le voudront-ils vraiment et le pourront-ils également ?), certains, en particulier ceux qui viennent des archipels périphériques, paraissent plus favorables à une installation définitive. La vie en Calédonie leur plaît, et elle a fourni à beaucoup des possibilités de promotion économique et sociale. En 1971, des gens de Rurutu (Australes) nous avaient dit : "Si nous sommes bien ici, nous y resterons ; nous avons une vie agréable et de meilleures possibilités pour la scolarisation et l'avenir des enfants. Pourtant, ce serait bien d'aller mourir dans notre île". En 1974, de telles opinions existent toujours. Elles permettent d'entrevoir ce que sera, peut-être, l'avenir de la communauté. Par une évolution naturelle et grâce, surtout, à la scolarisation, les Tahitiens tendront à être absorbés dans un ensemble culturel plus vaste. Cependant, nous ne pensons pas qu'ils perdront totalement leur identité en particulier culturelle. En effet, malgré les grandes faiblesses d'adaptation des Tahitiens, une intégration totale est difficile à concevoir. D'abord, parce que la société calédonienne est multi-raciale et pluri-culturelle. Ensuite, parce que la communauté tahitienne entretient des relations très fortes avec le milieu d'origine, et même à l'intérieur du groupe. En outre, elle est sans cesse vivifiée par les continuels apports migratoires qui lui permettent de ne jamais être coupés de ses bases et de rester un ensemble vivant et dynamique susceptible de conserver ses particula-

rismes et son unité culturelle. En évoluant, car elle évoluera forcément pour s'adapter aux réalités locales, la communauté tahitienne maintiendra sa place au sein de la société calédonienne et pourra être un trait d'union entre les deux territoires.

Jusqu'à maintenant, nous l'avons dit plus haut, les migrations tahitiennes ont obéi à un rapport de force d'attraction. L'avenir pourrait, en fait, être envisagé tout autrement. En effet, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie ont des économies largement complémentaires. Elles auraient beaucoup à gagner à mettre en commun leurs ressources, ce qui permettrait, non seulement, une plus grande circulation des hommes, mais aussi, un développement des échanges commerciaux et une plus grande circulation des produits et des biens entre les deux territoires. La présence d'une importante communauté tahitienne en Nouvelle-Calédonie pourrait alors jouer un rôle décisif et faciliter la mise en oeuvre d'une telle politique.

BIBLIOGRAPHIE

- DOUMENGE (F.), 1966.
L'Homme dans le Pacifique Sud. Publications de la Société des Océanistes.
- FAGES (J.), 1972.
La communauté Tahitienne de Nouvelle-Calédonie in Cah. ORSTOM,
sér. Sci. Hum., vol. IX, n° 1, 1972 : 75-86.
- I.N.S.E.E.
Résultats provisoires du recensement de la population de
Nouvelle-Calédonie et Dépendances effectué le 1er mars 1969.
- I.N.S.E.E.
Annuaire statistique 1973. Service de la Statistique de Nouvelle
Calédonie et Dépendances.
- M.E.S.E. (Mission d'Etudes Socio-Economiques).
Résultats du dénombrement des ménages de la commune de Nouméa.
Avril-mai 1968. Etude N° 2 avec Annexe. Nouméa.
- MESTRE (A.M.), 1970.
L'urbanisation de Nouméa de 1965 à 1970. Mémoire de Géographie,
Université de Montpellier.
- MORET (J.), 1974.
Les asiatiques en Nouvelle-Calédonie in Bulletin de la Société
d'Etudes Historiques de la Nouvelle-Calédonie, 2e trimestre
1974, N° 19.

ANNEXE : I

CAISSE DE COMPENSATION DES PRESTATIONS FAMILIALES
DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE PREVOYANCE DES TRAVAILLEURS
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DEPENDANCES

TAUX DES PRESTATIONS FAMILIALES

Valeur du point : 87 francs

Applicable à compter du : 1^{er} Juillet 1973

1. REVENU PROFESSIONNEL				2. REVENUS PROFESSIONNELS
Enfants	A.F.	S.U.	A.F. S.U.	A.F.
1	2 780	1 130	3 910	1 390
2	5 570	2 260	7 830	4 180
3	8 350	3 390	11 740	6 960
4	11 140	4 520	15 660	9 740
5	13 920	5 660	19 580	12 530
6	16 700	6 790	23 490	15 310
7	19 490	7 920	27 410	18 100
8	22 270	9 050	31 320	20 880
9	25 060	10 180	35 240	23 660
10	27 840	11 310	39 150	26 450
11	30 620	12 440	43 060	29 230
12	33 410	13 570	46 980	32 020

Allocations prénatales : Montant de l'Allocation
prénatale mensuelle 3 480 F

Allocation de maternité : Montant de l'Allocation
de maternité 12 180 F
1/2 fraction 6 090 F

ANNEXE : IIREPARTITION GEOGRAPHIQUE DES TAHITIENS DE NOUVELLE-CALEDONIE

Communes	1 9 6 4	1 9 7 4
	Population totale	Population totale
	Tahitiens	Tahitiens
Nouméa	41 853	59 052
Boulouparis	846	800
Bourail	2 423	3 145
Canala	3 559	3 725
Dumbea	1 304	2 524
Farino	161	195
Hienghene	1 846	1 819
Houaïlou	3 475	3 791
Kaala-Gomen	1 296	1 324
Koné	2 557	2 581
Koumac	1 907	2 424
La Foa	1 333	1 871
Moindou	291	356
Mont-Dore	4 809	10 120
Ouegoa	1 323	1 471
Païta	2 522	3 922
Poindimié	2 481	2 408
Ponerihouen	1 948	2 224
Pouembout	587	652
Pouebo	1 472	1 692
Poya	1 281	2 693
Sarramea	331	387
Thio	3 176	3 127
Touho	1 474	1 670
Voh	1 424	1 577
Yaté	1 113	1 386
Belep	551	692
Ile des Pins	978	1 159
Lifou	6 837	7 215
Maré	3 410	3 789
Ouvea	2 001	2 734
Total	100 579	131 665
		6 742

VENTILATION DES SALAIRES SELON LES SECTEURS D'ACTIVITES(30.6.74)

	Masculin	Féminin	Total
Mines	128	3	131
Bâtiment	897	23	920
Industries	631	31	666
Transports	219	6	225
Bureaux	17	63	80
Commerces	103	151	254
Professions libérales	6	7	13
Agriculture. Elevage	13	3	16
Services publics	47	33	80
Divers	12	39	51
Total	2 073	363	2 436

PERSONNEL TAHITIEN DE LA SOCIETE LE NICKEL

- Effectifs 1974 : 554 employés
- Masse salariale moyenne : 550 millions (toutes charges comprises)
- Situation de famille :

Mariés	346
Célibataires	141
Divorcés	10
Séparés	5
Union libre	48
Veufs	4
Enfants à charge	1759 soit 3,2 % par famille.
- Qualification professionnelle :

Manoeuvres	3,7 %
Ouvriers	88,1 %
Employés	6,2 %
Maîtrise	1,8 %
- Ancienneté dans l'entreprise :

0 - 4 ans	200
5 - 9 ans	88
10 - 14 ans	176
15 - 19 ans	85
20 ans et +	1
- Répartition géographique:

Nouméa	444
Thio	24
Kouaoua	31
Porro	14
Nepoui	41

ANNEXE : V

VENTILATION DES PATENTES (30.6.74)

	NOUMEA	MONT DORE	DUMBEA	THIO	CANALA (KOUAOUA)	HOUAILOU (Poro)	POYA (NEPOUI)	TOTAL
<u>Transports</u>								
- roulage	31	12	2	8	6	4	2	65
- loueur voiture	1	7	1	15	2	8	3	37
- transport en commun	3	1	-	-	-	-	-	4
<u>Entrepreneurs bâtiments</u>								
- maçonnerie	19	7	-	-	-	-	-	26
- construction	10	5	1	-	-	-	-	16
- charpente-menuiserie	2	3	-	-	-	-	-	5
- peinture	1	-	-	-	-	-	-	1
- terrassement	2	1	-	1	-	-	-	4
- aggloméré	4	5	-	-	-	-	-	9
<u>Non-Entrepreneurs :</u>								
- maçonnerie	56	23	10	-	-	-	1	90
- charp.-menuiserie	17	5	-	-	-	-	1	23
- peinture	13	4	1	-	-	-	-	18
- plomberie	1	2	-	-	-	-	-	3
- carreleur	1	-	-	-	-	-	-	1
<u>Commerces :</u>								
- poissons	3	-	-	1	-	-	-	4
- fruits, légumes	7	1	-	-	-	-	-	8
- comestibles	13	5	-	-	-	-	-	15
- ambulant	23	2	-	5	-	1	-	31
- marchandises diverses	56	5	-	1	1	1	-	64
- nouveautés	4	-	-	1	-	-	-	5
- colporteur	17	10	2	1	-	-	-	30
- restaurant	20	1	-	-	-	1	-	22
- pensions bourgeoises	2	3	-	-	-	-	1	6
- café-cabaret	4	-	-	1	-	-	-	5
- curios	-	1	-	-	-	-	-	1
<u>Artisans :</u>								
- couturières	20	-	-	-	-	-	1	21
- armateurs pêche	4	-	-	-	-	-	-	4
- soudeurs	11	2	-	-	-	-	-	13
- électriciens	5	1	-	-	-	-	-	6
- mécaniciens	4	1	-	1	-	-	-	6
- divers	17	2	-	-	-	-	-	19
- coiffeurs	2	1	-	-	-	1	-	4
- courtiers marchand.	3	1	-	-	-	-	-	4
- photographes	6	1	-	1	-	-	-	8
- chargement navires	3	-	-	-	-	-	-	3
- divers	6	-	2	-	-	2	-	10
- forains	15	-	-	-	-	-	-	15
TOTAL	406	112	19	36	9	18	9	609

NOUVELLE-CALEDONIE
&
DEPENDANCES

ASSEMBLE TERRITORIALE

N° 102 du 31.5.74.

ANNEXE : VI

PROPOSITION DE VOEU
TENDANT AU RAPATRIEMENT

DES PERSONNES NON-ORIGINAIRES DU TERRITOIRE
QUI NE PEUVENT JUSTIFIER D'UN EMPLOI STABLE

- Considérant que le nombre des habitants du Territoire, particulièrement des originaires, hommes et femmes, qui sont en quête de travail et qui n'en trouvant pas manquent de ressources,
- Considérant que de nombreuses personnes non-originaires du Territoire, les unes de moralité douteuse, les autres de qualification insuffisante ou nulle, les autres encore sans emploi régulier et stable, sans même souvent de domicile véritable, sont répandues à travers le Territoire ou vivent à Nouméa aux dépens de l'économie locale à laquelle ils n'apportent rien,
- Considérant qu'en Métropole, les Pouvoirs Publics ne les tolèrent pas et exigent des certificats de domicile et des certificats d'emplois authentiques délivrés sous la responsabilité des employeurs,
- Considérant les dépenses budgétaires faites par le Territoire en 1973 et en 1974 pour venir en aide aux éléments de la population lésés par la crise économique,

L'ASSEMBLEE TERRITORIALE

dans sa séance du

- Invite l'Administration à faire vérifier par les services de police et de gendarmerie, la situation de tous les non-originaires de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ; à faire exiger par lesdits services, la présentation d'un certificat de travail délivré sous la responsabilité de l'employeur ; à faire confronter lesdits certificats avec les déclarations des salaires à la CAFAT ; à exiger des non-salariés la présentation d'une patente ou tout autre attestation d'une situation régulière ;
- Demande le rapatriement dans leur lieu d'origine, de toutes les personnes en situation contraires aux présentes conditions ;
- Demande la restauration du régime des cautions et de voyages de rapatriement payés aux cautionnés avant toute admission dans le Territoire d'une personne qui en est non-originaire ;
- Réclame la restauration de l'article 94 du Code du Travail Outre-Mer dans son texte primitif.

FONDS SOCIAL DE L'HABITATMENSUALITES DE REMBOURSEMENT D'UNE VILLA F 4

EN VERSANT
UN APPORT
INITIAL DE : VOUS REMBOURSEZ LES MENSUALITES SUIVANTES PENDANT :

	10 ans	12 ans	15 ans	18 ans
100 000	35 178	31 108	27 128	24 563
150 000	34 585	30 583	26 671	24 149
200 000	33 992	30 059	26 213	23 734
250 000	33 399	29 534	25 756	23 320
300 000	32 805	29 009	25 298	22 906
350 000	32 212	28 485	24 841	22 492
400 000	31 619	27 960	24 383	22 077

Vous pouvez ainsi déterminer la durée de remboursement et l'apport personnel qui correspond le mieux à vos possibilités.

Toutefois :

- 1°) - La durée de votre remboursement ne doit pas mener au-delà de 60 ans.
- 2°) - Vous êtes invités à rembourser sur une période la plus courte possible. Les remboursements sur 18 ans ne seront accordés qu'exceptionnellement.

ANNEXE : VIII

VIREMENTS POSTAUX EN PROVENANCE DE NOUVELLE-CALÉDONIE.
VENTILATION SELON LES BUREAUX ÉMETTEURS ET LES BUREAUX
PAYEURS (du 1.7.73 au 30.6.74)

Mandats

	Nouméa	Nepoui	Poro	Thio	Total
Papeete	43 463 000	1 009 700	232 000	500 800	45 205 500
Pirae	2 220 200	22 000	85 000	-	2 327 200
Moorea	666 500	40 000	-	-	706 500
Utueroa	969 000	25 000	142 000	-	1 136 000
Bora-Bora	801 800	-	-	-	801 800
Huahine	65 000	-	-	-	65 000
Tuamotu- Gambier	60 000	-	-	-	60 000
Marquises	32 000	-	-	-	32 000
Australes	596 000	20 000	-	30 000	646 000
Total	48 873 500	1 116 700	459 000	530 800	50 980 000

Pendant la même période :-les virements postaux sur le Centre
 Chèque de Papeete ont atteint : 31 581 677 F.

-les mandats de versement sur les
 Comptes Chèques de Papeete ont atteint : 4 756 773 F pour sept mois.

Enseignement

Les effectifs tahitiens au 30.6.74.

	Nouméa	Intérim	Iles	Total
Primaire	986	578	1	1 565
Secondaire	104	22	-	126
Technique	84	10	-	94
Supérieur	3	-	-	3
Total	1 177	610	1	1 788

Evolution des effectifs

	Primaire	Secondaire	Technique	Total
1963	566	31	-	597
1965	673	-	-	673
1967	791	66	22	879
1969	895	80	34	1 009
1970	1 105	75	57	1 237
1974	1 565	126	94	1 785

REPARTITION DES PATENTES PAR SECTEURS D'ACTIVITES
ET ETHNIES DANS LES COMMUNES
DE NOUMEA ET DU MONT DORE (en %)

	Demis	Polynésiens	Chinois
<u>Transports</u> 10,6 %	23,9	9,7	7,0
<u>Bâtiment</u> 33,4 %	33,3	47,3	7,0
<u>Commerces</u> 33,7 %	35,0	20,1	59,0
<u>Services</u> 18,0 %	6,3	17,1	24,4
<u>Divers</u> 4,3 %	1,5	5,7	2,6
Total = 100 %	100 %	100 %	100 %

REVENUS MONETAIRES ANNUELS MOYENS DES MENAGESDE NOUMEA (1969)

(en % et en milliers de Francs)

Ethnies	- 500	500-700	700 et +	Revenu annuel moyen par ménage
Polynésiens	52,6	31,6	15,8	542
Wallisiens	63,8	32,3	3,9	429
Mélanésiens	79,6	15,9	4,5	378
Toutes ethnies (sauf Euro- péens)	73,1	18,8	8,1	414